

NUMÉRO

**BULLETIN
MUNICIPAL**

MAI 2013





LE MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs,
Chères Diémoises, chers Diémois,

Depuis plus d'un an, notre commission information travaille à la réalisation de notre 100^{ème} bulletin municipal.

Les nouvelles technologies d'information n'effacent pas les écrits et nous avons voulu marquer l'évènement au travers de cet ouvrage.

L'histoire et le patrimoine de notre charmante commune nous permettaient de disposer de nombreuses informations que l'on a voulu vous faire partager en 1^{ère} partie de ce document.

Habiter une ville c'est déjà l'aimer, participer à son dynamisme c'est l'accompagner et lire son histoire c'est la comprendre davantage.

En tournant les pages de ce livre vous découvrirez la naissance et le parcours de notre bulletin municipal d'informations mis en couverture pour la 1^{ère} fois en 1983.

Les différentes équipes municipales que j'ai conduites depuis 1985 ont pérennisé cette publication et je les en remercie.

Cette édition du centième numéro retrace les différents évènements et histoires de notre village.

Cet ouvrage permettra à tous ceux qui le souhaitent et aux nouveaux arrivants de découvrir en 1^{ère} partie l'origine de DIÉMOZ avec ses différents noms et ses lieux-dits qui font la richesse de notre territoire, et en dernière partie la synthèse des 100 bulletins municipaux déjà édités.

Je remercie la commission relations-informations, et son rapporteur, Jacqueline CHAPUIS, ainsi que tous les co-auteurs et acteurs qui ont fait aboutir ce projet, sans oublier mes collègues du Conseil Municipal qui d'une façon ou d'une autre ont apporté leur contribution à cette réalisation.

Chères Diémoises, chers Diémois, je souhaite que ces cent pages captivent votre attention, tout comme elles ont captivé notre dynamisme pour sa réalisation.

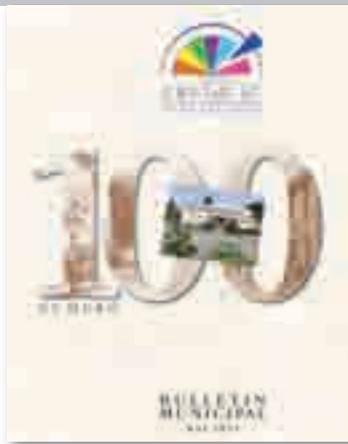
Bonne lecture à toutes et à tous.



Votre Maire,
Christian REY



LE MOT DE LA COMMISSION INFORMATION



Cela fait un certain temps que nous nous rapprochons de la parution du bulletin municipal N° 100. Aussi, la Commission Information voulait vous présenter un document original, hors-série, qui s'adresse aussi bien aux anciens Diémois qu'aux nouveaux arrivants.

Nous espérons que chacun pourra trouver, à travers une lecture agréable, les souvenirs ou les informations qu'ils souhaitent.

Pour élaborer ce bulletin, nous avons puisé dans de nombreuses sources qui sont mentionnées dans les annexes et nous remercions tous ceux qui ont bien voulu nous donner des informations pour que ce qui suit soit le plus complet possible.

Ce livre est divisé en TROIS PARTIES.

- La **PREMIÈRE** retrace l'histoire de notre village et de son nom au cours des siècles.
- La **DEUXIÈME** présente la construction des communes depuis la Révolution et les maires qui ont administré Diémoz depuis que cette fonction existe en les intégrant dans l'histoire de notre pays.
- La **TROISIÈME** est consacrée à l'histoire de notre bulletin municipal.

Nous aurions pu retenir de très nombreux articles publiés dans les 99 premiers bulletins municipaux. Il a fallu sélectionner et nous espérons que le choix que nous avons fait est suffisamment éclectique pour que chacun puisse trouver ou retrouver des moments forts de notre histoire récente.

Le 1^{er} bulletin municipal est paru au printemps 1983, il y a 30 ans déjà.

Sous l'égide de la municipalité dirigée par Gabriel Rey et son équipe, «**Notre Village**», nom donné au bulletin, était imprimé, tiré et agrafé par des conseillers municipaux et des membres du monde associatif.

Bonne lecture à tous.

La Commission Information



*Mmes CHAPUIS Jacqueline, MOSA Denise,
VIDAL Anne Marie et Mr PARRAIN Gilbert.*



PARTIE

1

DIÉMOZ
à travers son histoire

Pages 05 à 24

La présence romaine durant plusieurs siècles dans notre région laissera une empreinte telle, qu'encore aujourd'hui, nombre de villes comme Septème, Oütier, Diemoz, Fallavier ou autres lui doivent leurs noms.





Ce BULLETIN NUMÉRO 100 est l'occasion de se pencher un peu sur les origines de notre village et de son nom.

Son histoire se mêle étroitement à la vie des premiers habitants. C'est à partir du milieu du V^{ème} millénaire avant Jésus Christ que les agriculteurs prennent véritablement possession des premiers territoires autour du couloir rhodanien. Nous savons très peu de choses de la vie de Diémoz avant l'an 1000.

Diémoz appartient au département de l'Isère qui était autrefois une partie de l'ancien Dauphiné.

Ce pays, lors de l'invasion des Gaules par les Romains, était habité par deux nations puissantes, les Allobroges et les Voconces.

Les Allobroges, installés entre le Rhône et l'Isère, avaient pour capitale Vienne. Le site de Diémoz était alors en pays Allobroges. Ces derniers furent battus à plusieurs reprises par les Romains et furent intégrés dans la Provincia Romana. Plus tard le Dauphiné fit partie du second royaume de Bourgogne et finit par être gouverné par des comtes qui se rendirent indépendants. C'est Guigne III, un des comtes d'Albon, qui reçut le premier le surnom de Dauphin, qui, conservé par ses successeurs, donna le nom à notre région.

En 1343, Humbert II, Dauphin de Viennois, céda le Dauphiné à la France, cession qui fut confirmée en 1349 par un acte passé à Romans dont une des principales clauses était que le fils du roi de France serait nommé Dauphin, condition qui fût observée jusqu'en 1790.



L'origine du nom de Diémoz est romaine. L'époque gallo-romaine fut très riche pour le nord Isère, les très nombreux restes existants dans les villes et villages de la région en sont les témoins.



Du temps des Allobroges, il existait une voie celte qui coupait la région d'ouest en est. Puis avec les Romains, quatre voies de communication sont passées

dans la région, dont une qui allait de Vienne à Milan. Elle partait du pont de Vienne, pour aller à Aoste en Italie puis Milan, par les Alpes et notamment le col du Petit Saint Bernard. Franchissant la Gère sur le pont Saint Martin, elle arrivait à Pont Evêque (Pons Levecca ce qui veut dire pont sur la Véga), elle longeait la voie du Lot, au pied du Castrum de Septème.

Elle continuait sa route à Oytier, croisait la Via Siboencha reliant Heyrieux à Saint Georges d'Espéranche, Après avoir quitté la vallée du Pétrier, la voie romaine gagnait la colline, atteignait la ligne de partage des eaux entre la

vallée de la grande Combe et la plaine de Chanoz et abordait le village de Diémoz, près des hameaux de Guerrier et Costa. A proximité se trouvait l'ancien péage de Diémoz. La distance de Vienne à Diémoz est de 19 kilomètres, soit environ 12 milles romains. A l'emplacement de cette douzième borne milliaire (ad duodécimum lapidem) le village s'est appelé Duodécimum.

Cette voie quittait ensuite Diémoz pour aborder le territoire de Bonnefamille par le ruisseau Bivet en direction de Saint Alban de Roche puis Bourgoin, les Alpes et l'Italie.

Le village a connu différents noms à travers le temps représentés sur la frise ci-contre.



Le Viennois a toujours été un lieu agricole

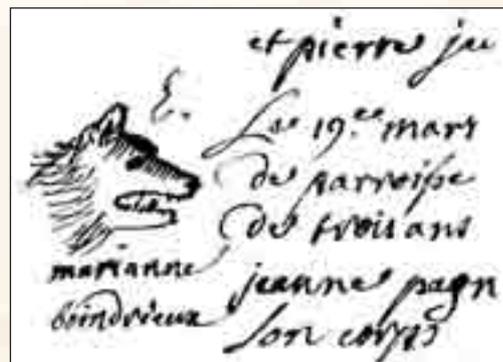


A l'époque romaine et dans les siècles qui ont suivi, la vigne existait partout dans les vallées des environs de Diémoz. Elle était source de revenus et d'échanges. Il y avait un quartier de Diémoz qui s'appelait «les grandes vignes», il se situait au pied de la maison de retraite actuelle. La terre était suffisamment riche aussi pour la culture des céréales. Des écrits des XI^{ème} et XII^{ème} siècles en témoignent. L'élevage était abondant. Plus que pour le lait, les vaches, en particulier, étaient utilisées comme bêtes de somme pour le labourage ou pour tirer de lourds chargements.

Dans les temps anciens, les bois envahissaient tout l'espace vallonné de la région. La forêt de Chanoz qui était en bordure de Diémoz couvrait toute la plaine de Lafayette. Cette forêt a été en grande partie défrichée sous Henri IV pour alimenter les chantiers navals du royaume. Le bois était aussi source de revenus.

Les bois de Diémoz et des environs, propriétés des seigneurs des différents fiefs de la région étaient vastes, touffus et infestés de loups et d'animaux dangereux. Les habitants étaient terrorisés, ils n'osaient plus aller dans les bois pour faire paître leurs animaux. Sur notre commune, il reste encore des traces dans l'appellation des lieux dits : la grange du loup, la combe du loup... De nombreuses traces dans les registres paroissiaux parlent d'enterrement de victimes des loups. En 1796, une loi fut votée pour primer les chasseurs de loups.

Une louve rapportait 300 livres, un loup 200 livres et un louveteau 100 livres. Avec le temps et la raréfaction de ces animaux, les primes diminuèrent.





La région de Diémoz est, comme partout aux environs, très imprégnée par l'eau avec des rivières souterraines et de nombreux étangs. De nombreux lieux dits ont été inspirés par l'eau (les Sêtives, Pissevache, Blétenay, le Crapot, les Mollies ...)

Tous les habitants n'avaient pas accès à l'eau directement. Certains avaient la chance de posséder des puits dans leur propriété, d'autres des pièces d'eau et des viviers. Des captages avaient été faits sous la colline pour alimenter lavoirs et fontaines à l'aide de canalisations souterraines.

Immédiatement après la guerre, le Conseil Municipal demanda l'étude pour une distribution d'eau à tous les habitants. L'étude géologique permit de déceler au lieu-dit «le Brachet», un passage important de l'eau à une faible profondeur. En 1957, tous les habitants de la commune ont obtenu l'eau courante chez eux. Cet aménagement relança alors la construction de nouvelles habitations et par conséquent l'arrivée de nouveaux habitants.



Station technique «Le Brachet»



Notre région a été aussi pendant longtemps exploitée pour les minerais de son sol. Il existait autrefois des mines d'or à Septème dans la forêt appelée Orfoille.



Diémoz, de par sa situation géographique, a toujours eu des commerces. Notre village a été au carrefour de voies de communications importantes et aux frontières de plusieurs territoires (Savoie, Dauphiné, France). Il y a toujours eu la foire, occasion pour les uns et les autres d'aller vendre les produits provenant de la culture des champs et des vignes, du tissage de leur chanvre et de l'élevage de leurs troupeaux. C'est l'ordonnance royale du 3 février 1819 qui fixa les dates des foires dans le nord Isère.

Les registres paroissiaux et municipaux donnent des indications intéressantes sur les différents

commerces et artisanats qui ont existé à partir du XVII^{ème} siècle sur la commune. On peut ainsi dire qu'il y avait entre autres 4 cordonniers, 2 maréchaux ferrants, 2 meuniers, 2 tisserands, 2 tailleurs d'habits, 1 tuilier vers les années 1690. En ce qui concerne les années 1900, 3 boulangers, 7 cafetiers, épiciers, 3 fabricants de chaises, 3 merceries faisaient partie des commerçants du village. A cette époque, les cafés avaient un rôle social, c'était des lieux de rencontres et de commerces. On s'y retrouvait le soir après les travaux des champs.

A partir du milieu du XVIII^{ème} siècle, Diémoz a connu une grande activité artisanale autour du velours. Des veloutiers avaient installé des métiers dans leur maison. Le soir, à la veillée et pendant les longues journées hivernales, on pincetait le velours (on arrachait le poil du velours à l'aide d'une pincette), mouchetait le tulle.

Diémoz a été, comme la plupart des gros villages, accessible par des diligences qui assuraient la liaison entre Grenoble, Lyon et Vienne. Elles servaient à transporter les voyageurs et le courrier. Elles s'arrêtaient dans les villages devant un bistrot ou un hôtel qui servait de relais de poste. Diémoz disposait d'un tel relais à l'ancien hôtel du village, l'hôtel Linage.



A la fin du XIX^{ème} siècle, une grande révolution va traverser le nord Isère avec l'arrivée des chemins de fer régionaux pour desservir les campagnes. Diémoz se retrouve ainsi sur la ligne de Lyon Monplaisir à Saint Marcellin. Cette ligne d'une longueur de 119 km a été construite par tronçon.

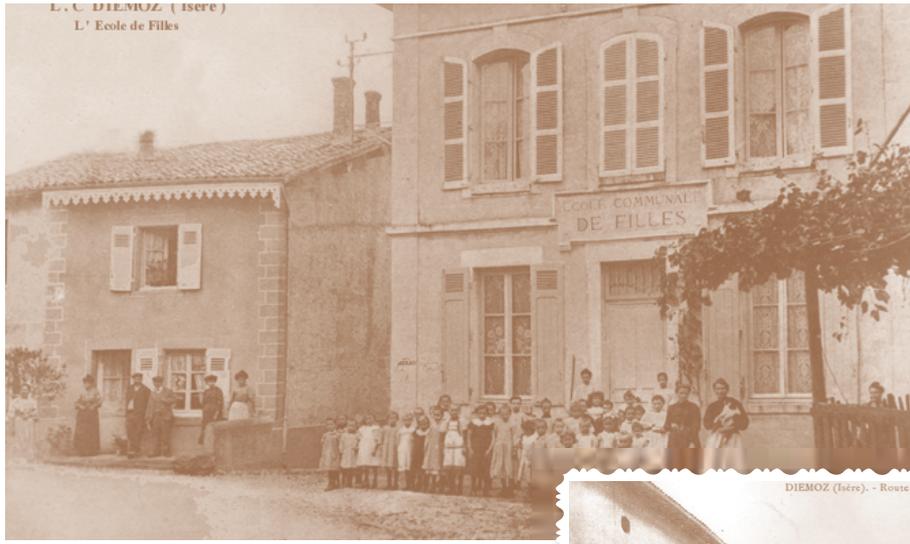


C'est en 1909 que le tramway dessert le village. En 1919, le département achète le réseau et le confie aux VFD (Voies Ferrées Dauphinoises) qui créent le groupe du TOD (Tramway de l'Ouest Dauphiné). Notre tramway à vapeur passait vers les futures usines Berliet (actuellement RVI), puis par Mions, Toussieu, Saint Pierre de Chandieu, Rajat, Heyrieux, le carrefour de l'Alouette puis Diémoz.

La municipalité de Diémoz n'avait pas voulu à l'époque que le tramway traverse le village, c'est pour cette raison, qu'il tournait à droite après le

carrefour des quatre routes pour rejoindre le carrefour de Lafayette puis montait en zigzagant à travers la colline pour arriver à Saint Georges d'Espéranche.

Ces lacets étaient un des points les plus difficiles du parcours. La voie redescendait ensuite sur Charantonnay. Jusqu'en 1914, il y avait deux allers retours par jour de Lyon à la Côte Saint-André et un Lyon Saint-Marcellin aller et retour (238 km) qui mettait 10 heures avec de longs arrêts.



Diémoz n'a pas été épargné par les guerres du XX^{ème} siècle.

Ce sont 21 diémois qui sont morts aux combats lors de la première guerre mondiale. Leurs noms sont gravés sur le monument aux morts du village et nous leur rendons hommage tous les 11 novembre.

Le 3 septembre 1939, le clocher du village sonna le tocsin. La déclaration de la guerre imposa la mobilisation des hommes de 20 à 40 ans.

Le village se vida alors de tous les hommes valides. Les chevaux du canton, âgés de 5 à 12 ans, ont été réquisitionnés. Il a fallu se réorganiser, acheter de jeunes poulains et les dresser car les tracteurs n'existaient pas à l'époque. La solidarité entre voisins permit de

continuer à effectuer les travaux quotidiens. En novembre, les communes devaient recevoir les réfugiés lorrains, contraints d'évacuer leur région à cause de la guerre. Douze familles sont alors arrivées. Il a fallu les accueillir, leur trouver des logements, des meubles, de la vaisselle. Chaque diémois a participé à leur installation, qui était provisoire mais qui a duré tout de même cinq ans. A la libération, tous sont repartis chez eux.

Dès décembre 1939, les restrictions, la mise en place des tickets de rationnement pour le pain et en 1941, les déclarations d'exploitation sont instaurées. Il devenait difficile de ce fait de soustraire quelques sacs de grains pour améliorer l'alimentation des animaux et la fabrication du pain et des gaufres. Puis ce fut la création des chantiers de jeunesse pour les plus jeunes.



Tickets de rationnement

De nombreux soldats étaient maintenant prisonniers, il fallait aussi pouvoir leur envoyer des colis de nourriture ou de linges. Ils étaient limités à 3 kg et les emballages étaient fournis par la mairie. Beaucoup ne sont jamais arrivés... En 1943, les Allemands occupèrent toute la France. Il a fallu rendre les fusils de chasse, les pistolets sous peine de représailles.

L'occupant imposa aussi l'extinction des feux à 20 heures. A partir de ce moment-là, plus une lumière ne devait briller, plus une personne ne devait être dehors. Des patrouilles circulaient jour et nuit pour surveiller ce que la population faisait. En mars 1944, les Allemands instaurent le STO (Service de Travail Obligatoire) pour les jeunes en âge d'être mobilisés. Parallèlement, la Résistance commençait vraiment à s'organiser dans la campagne et la montagne.

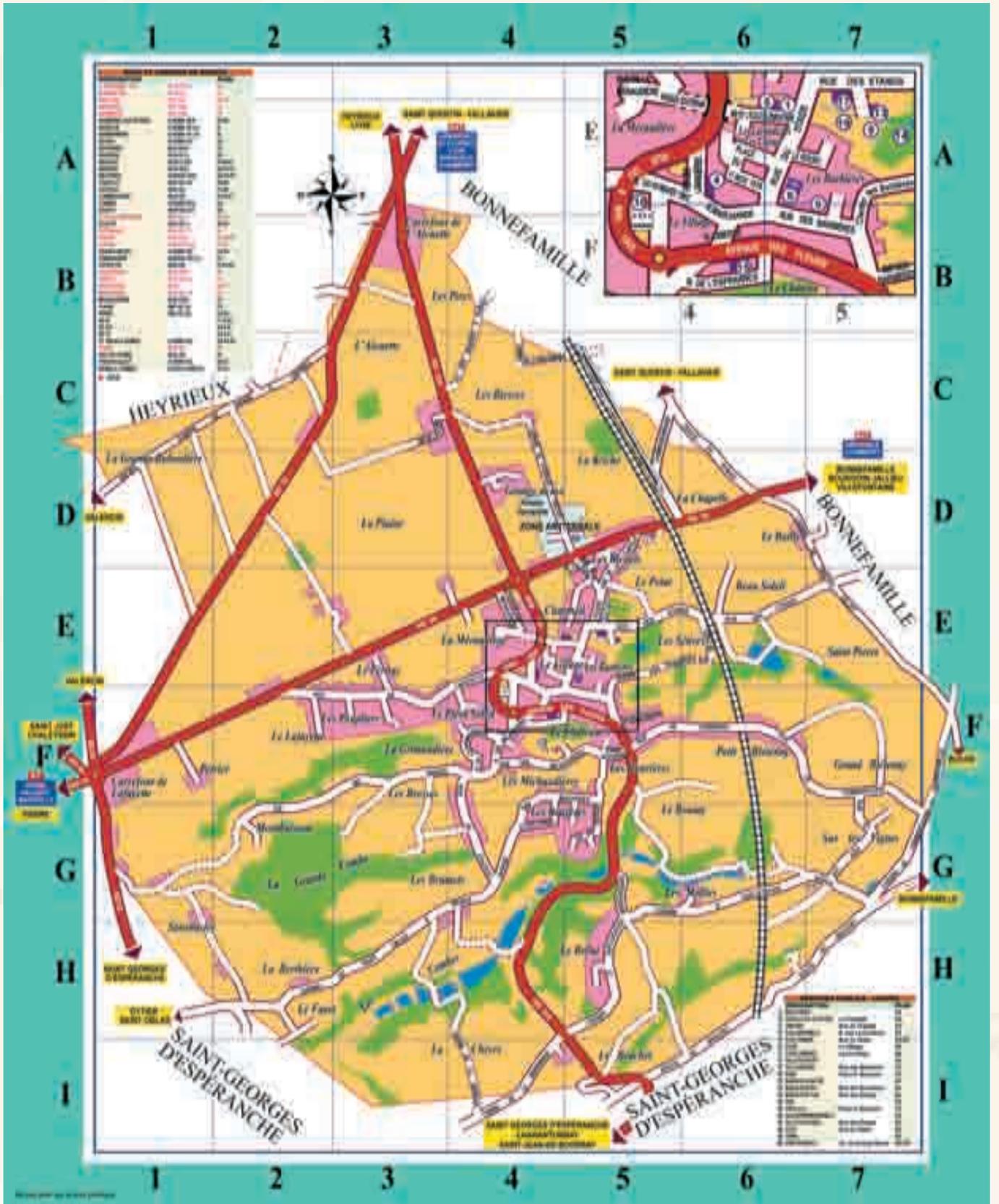
Dans cette atmosphère pesante, deux événements retiendront notre attention : le premier a eu lieu le 18 juin 1944, 20 détenus au fort Montluc à Lyon, faisant partie des mouvements de résistance de la région, sont amenés dans un camion bâché, dans le secteur du hameau de Vaugelas à Roche.

Les prisonniers, âgés de 18 à 66 ans, sont débarqués, alignés dans un champ et fusillés. Chaque année, une cérémonie est organisée en

mémoire de cette tragédie qui a traumatisé tout un village et ses environs. Quant au deuxième, il concerne précisément notre village. En août 1944, un affrontement a eu lieu entre les Allemands et les soldats du Maquis.

Des tirs fusaients entre les « quatre routes » et le haut du village. La ferme Drevon fut le théâtre d'une fusillade sans précédent. De nombreux Allemands trouvèrent la mort ; parmi les Français, certains perdirent la vie, d'autres furent blessés. En représailles, des fermes furent incendiées.

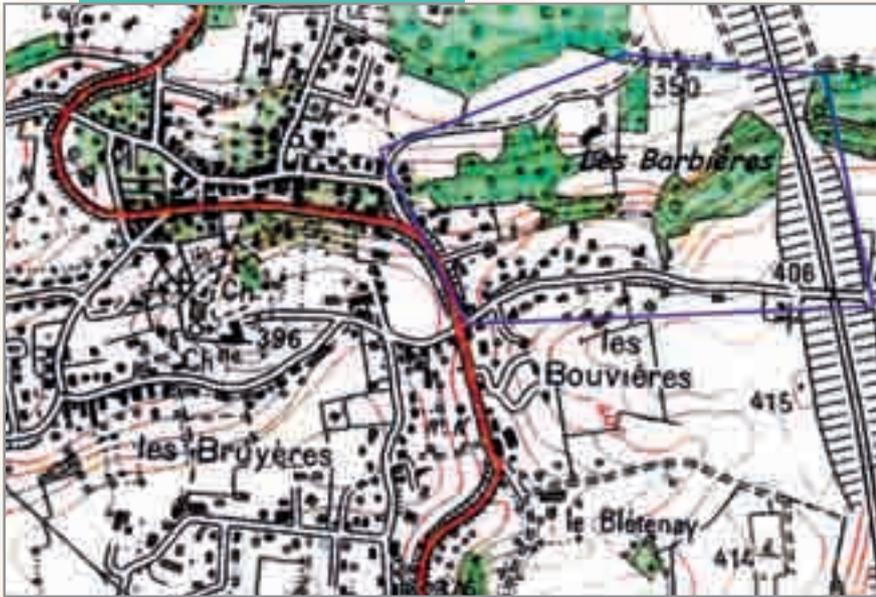
Un hôpital de campagne fut installé sous toile de tente pendant deux mois sur un terrain à l'entrée de la ferme Vireton pour soigner les blessés urgents. Quelques mois après, un convoi de chars américains marqua une pause dans le village se dirigeant vers Lyon où, là aussi, la bataille fut difficile, tous les ponts ont été dynamités seul le pont de la Guillotière avait résisté aux assauts.



PLAN DE DIÉMOZ

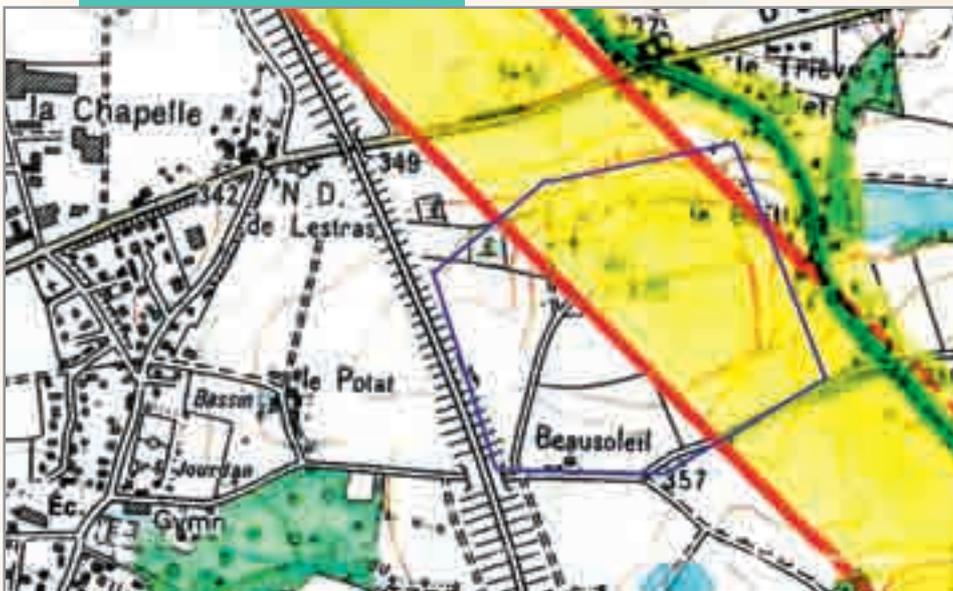
Après ce cours résumé historique sur notre village, un peu de curiosité sur l'origine de certains quartiers ou lieux dits. En effet, certains panneaux indicateurs proposent des noms qui ont une logique liée à leurs origines. Un petit tour dans les différents coins de Diémoz va permettre à chacun de mieux situer le nom d'une rue ou d'un quartier et d'en comprendre pour certains leur signification.

• Les Barbières E5



Le quartier doit son nom à la présence dans les lieux des barbiers du village. Il s'étend de la rue de Comberousse sur le sommet de la colline au chemin des Barbières aux Sétives, au parc de la Maison pour Tous au sud et il est bordé à l'est par la ligne du TGV.

• Le Beausoleil E6



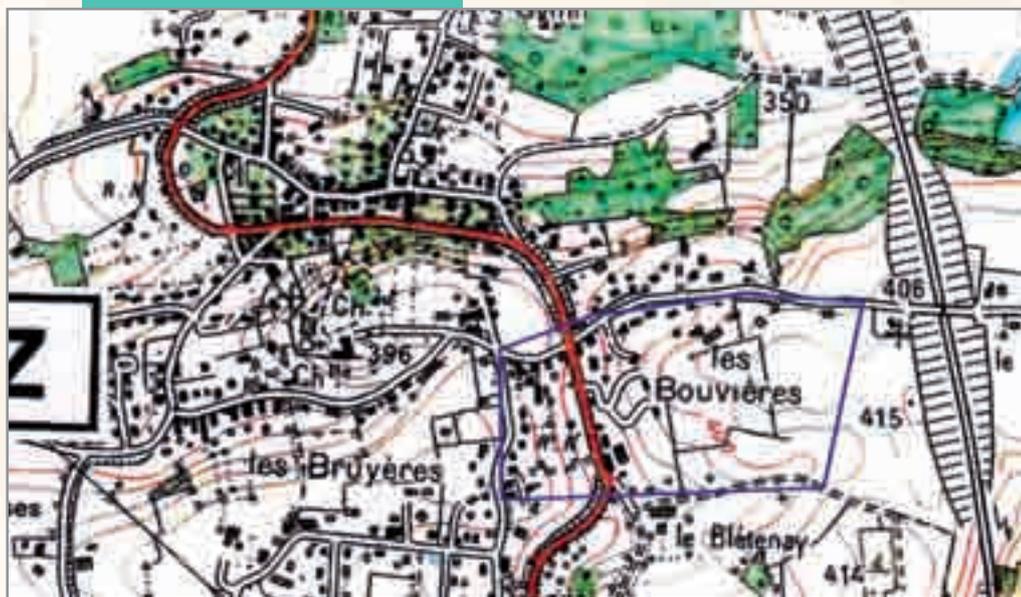
C'est un lieudit, un plateau argileux qui domine au sud la départementale de Vienne à Bourgoin, après le pont du TGV. C'est sur ce plateau que passait la voie romaine qui allait de Vienne à Milan. Son nom vient du fait qu'il n'y avait aucun arbre sur ce plateau sous lequel les paysans auraient pu se mettre à l'abri lors des moissons.

• Le Blétenay F6 et F7



Il s'agit de trois lieux distincts mais dans une même zone géographique. Le quartier du Blétenay se situe sur la colline à gauche en sortant de Diémoz par la RD 518 en direction de Saint Jean de Bournay. Ce sont aussi deux hameaux, le petit Blétenay qui se situe sur la rue de Comberousse au-delà du pont du TGV et le grand Blétenay situé toujours sur la même route au niveau du réservoir d'eau. Bien que les trois Blétenay soient placés au sommet de la colline, leur nom signifie «terre blette ou terre mouillée» et montre que la région était imprégnée par l'eau.

• Les Bouvières F5



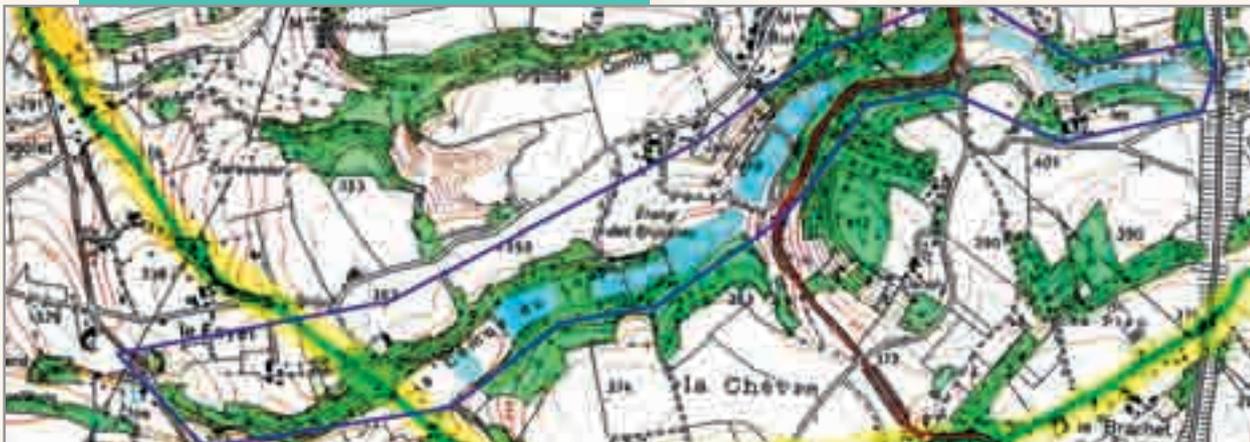
Le quartier des Bouvières se situe de part et d'autre de la RD 518, sur le haut du village en direction de Saint-Jean de Bournay, entre les Bruyères, le Blétenay et les Barbières. Son nom viendrait du terme «bouvier» car c'était là que les paysans faisaient paître leurs bêtes.

• Les Bruyères G4 et G5



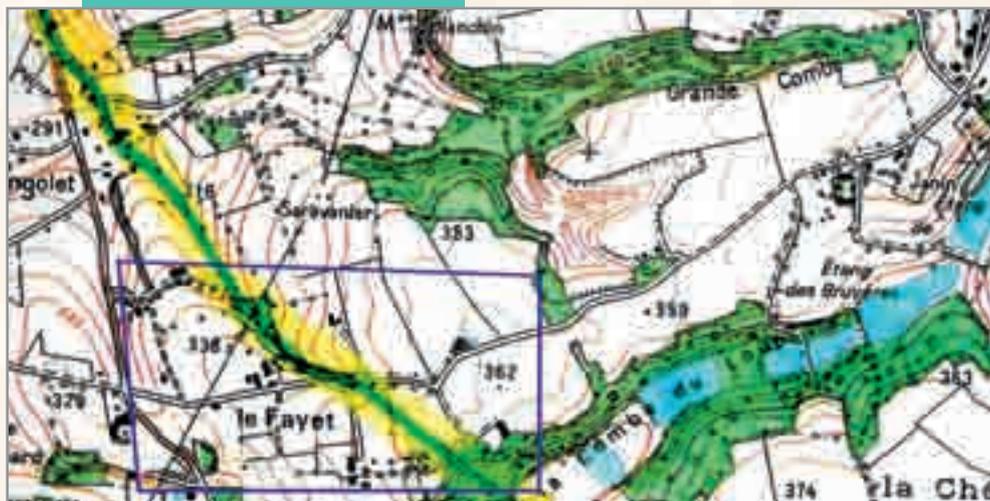
Le quartier des Bruyères se situe de part et d'autre de la route allant de Diémoz au Fayet, dite route de Saint Oblas, entre les Bouvières, la Combe du Loup, les Michaudières et les Bresses.

• La Combe du Loup G2 et G3



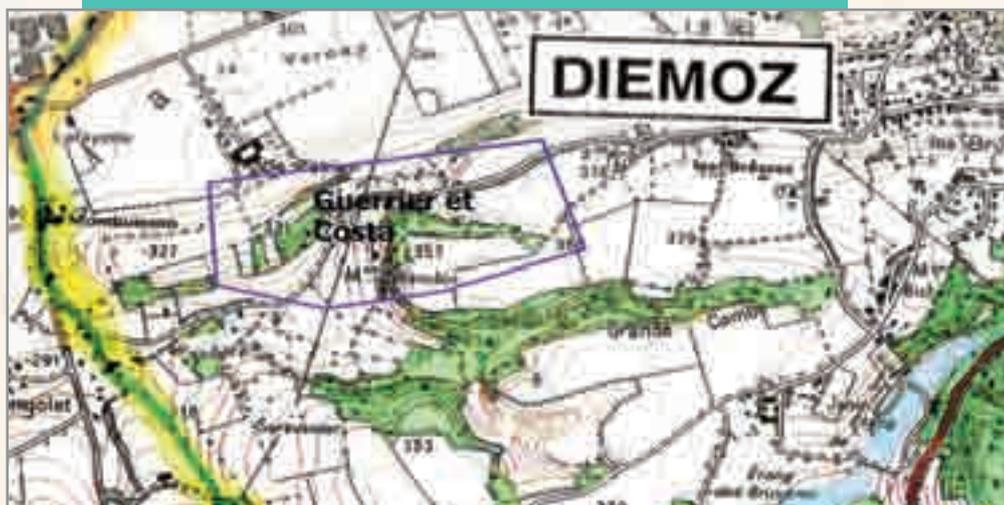
C'est une des trois vallées de Diémoz, la plus humide avec pas moins de quinze étangs de toutes tailles. Son nom vient de l'époque où les bois étaient encore très présents et les loups pullulaient sur la commune. Cette combe part du pied sud du Blétenay et descend jusqu'à la route entre le carrefour de Lafayette et Saint Georges d'Espéranche.

• Le Fayet H2 et H3



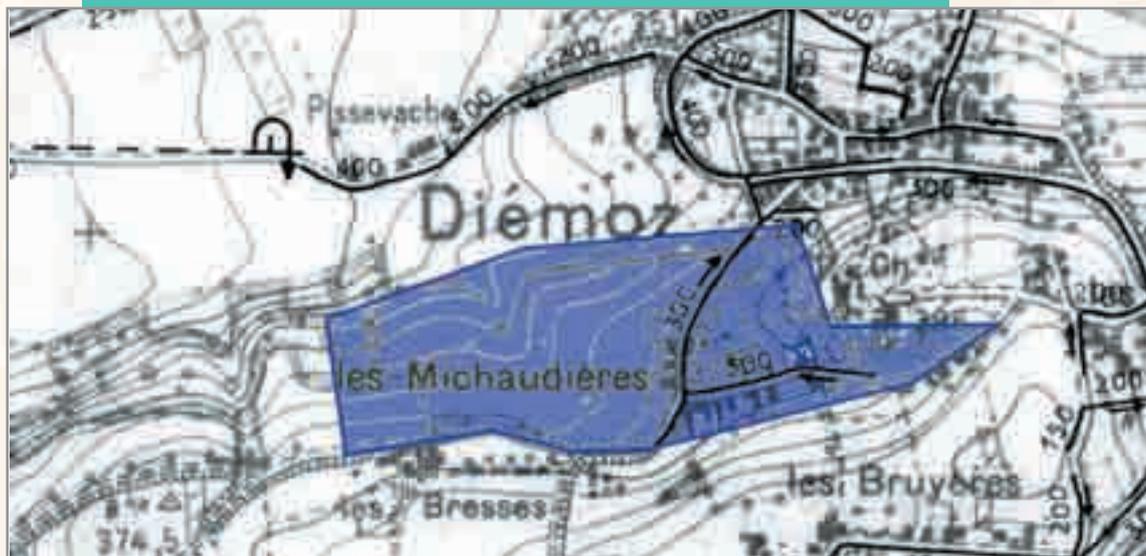
Le Fayet est un des hameaux de Diémoz, situé sur la crête entre la vallée du Pétrier et la Combe du Loup. Il est situé sur la route qui relie le quartier des Bruyères à la route de Saint Georges d'Espéranche en passant par l'ancienne décharge. Ce nom viendrait de «Fago». Il est déjà évoqué dans des actes datant de 1168 et concernant l'abbaye de Bonnevaux.

• Les Hameaux de Guerrier et Costa G2



Ce sont deux hameaux qui ont maintenant disparus mais qui sont mentionnées sur la carte de Cassini de 1747. Ils se situaient à proximité de l'ancien péage de Diémoz sur la voie romaine. On peut les situer dans le haut de la vallée du Pétrier; dans les environs de la maison Blanchin. Costa pourrait venir du mot «côte», qu'il fallait grimper pour rejoindre le village et le château. Quant à Guerrier, il est plus probable qu'il vienne du fait que la vallée du Pétrier fut de tout temps propice aux brigandages.

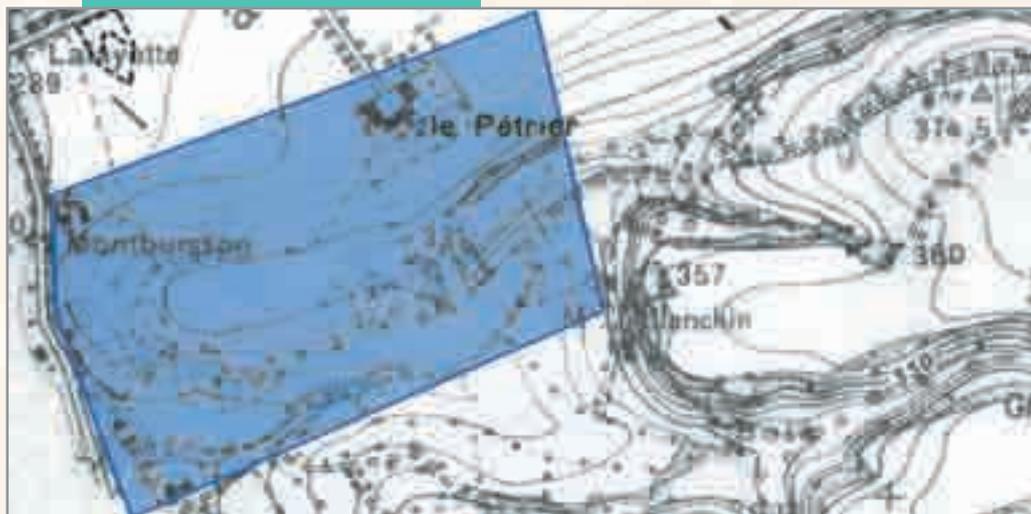
• Les Michaudières et La Grimaudière F3 et F4



Le quartier des Michaudières historiquement couvrait toute la zone sur la pente de la colline allant au sud-est du quartier des Bruyères, au sud-ouest du hameau des Bresses, à l'est du château et au nord jusqu'au quartier de Pissevache. La partie ouest de ce quartier s'appelle maintenant la Grimaudière. Avant les Michaudières, ce quartier portait le nom des «grandes vignes» à cause des vignobles qui descendaient le long des pentes du château vers l'ouest.

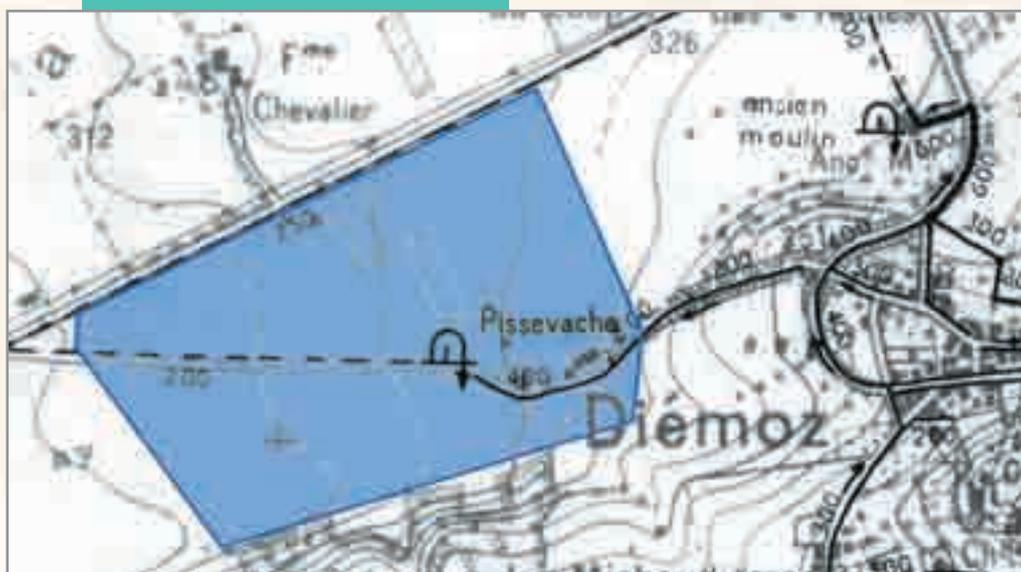


• Le Pétrier F1 et F2



C'est un lieu-dit. Le Pétrier est un ruisseau qui part du haut de la colline de Diémoz au niveau de la rue du château et qui descend à travers la grande Combe au-delà de la route de Lafayette à Saint Georges d'Espéranche. Ce lieu-dit couvre le ruisseau et le bas de grande Combe, ainsi que la colline qui prend du hameau de Montbuisson et qui va jusqu'au chemin des Bresses et enfin le domaine du Pétrier. Ce nom viendrait de « campum de Pleitries » et de la « terra de Pleytries » qui sont des termes qui dériveraient du mot « Petra » (le champ ou la terre de pierre). C'est ici que passait la voie romaine qui traversait le village.

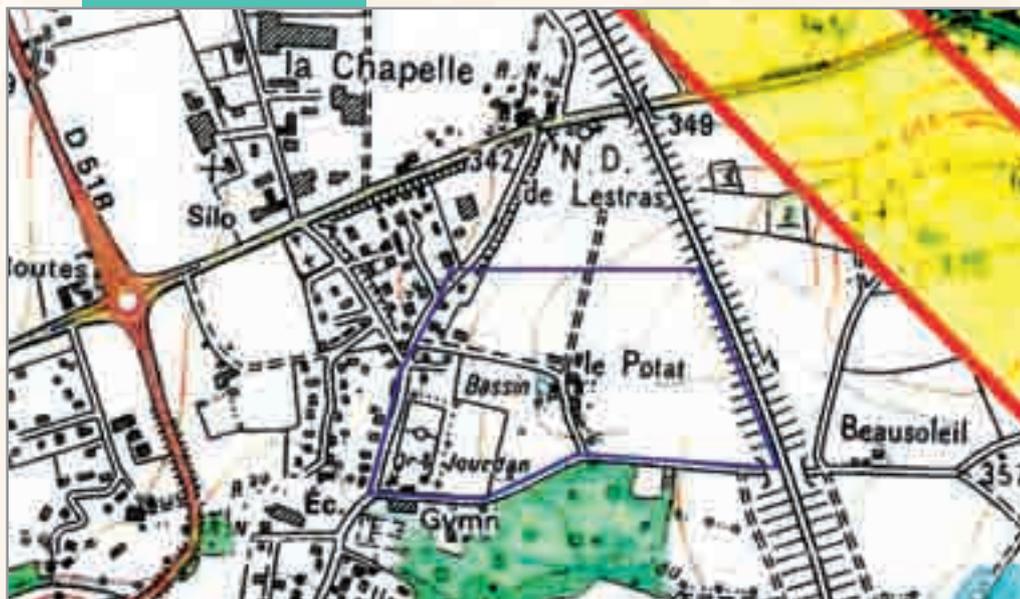
• Pissevache E3 et E4



Le quartier de Pissevache se situe dans la plaine, entre la départementale de Vienne à Villefontaine et le pied de la colline et le quartier de la Grimaudière.

Pissevache signifie Vieille Source (de Pissa : source et Vecchia : vieille). La zone était autrefois une zone inondable.

• Le Potat E5



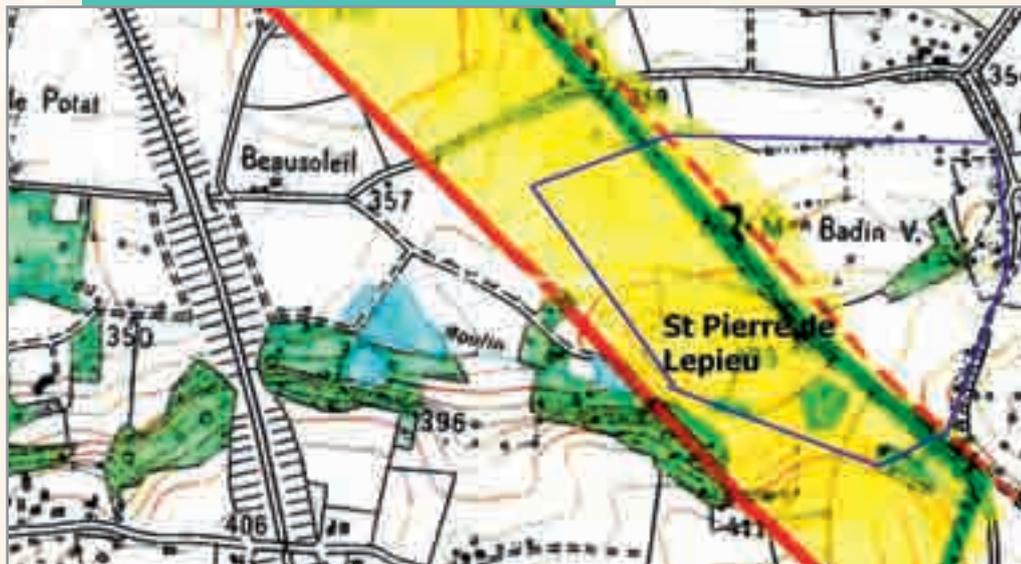
Ce quartier se situe vers les stades et s'étend au nord jusqu'à la chapelle de Lestras, à l'est à la ligne du TGV et au sud à la rue des étangs, limite du quartier des Sétives. Il tient son nom du fait que la potence était dressée là, pour les exécutions ordonnées par les Seigneurs de Diémoz.

• Les Sétives E5 et E6



Sétives signifie «coin pourri». Ce quartier correspond au Parc de la Maison pour Tous avec l'étang. Il s'étend du chemin des Barbières au sud et à la rue des étangs au nord. Au moyen âge, ces étangs s'appelaient les Bessuès. Au fond de l'étang actuel, surgit le ruisseau du Bivet en provenance de Bonnefamille. Cette zone était depuis toujours un marécage. En son milieu, une île se formait où la légende veut que les lépreux de la commune venaient y creuser leur tombe et y mourir. Lors des fortes pluies, l'eau pouvait s'étaler sur un hectare de terres. Ce marécage a été transformé en un plan artificiel, maintenu par une jetée et s'intégrant dans le Parc de la Maison pour Tous.

• Saint Pierre de Lépieu E7



C'est un lieu-dit en bordure de la commune. Il se situe sur la route qui va de Triévoz-Gillet en haut de la vallée de Comberousse. Cette route suit le parcours de l'ancienne voie romaine. A l'époque Gallo-romaine, ce lieu était très habité. Avec la fortification de la colline de Diémoz par les légions romaines, un village s'était construit sous la forme d'une villa romaine, c'est-à-dire un domaine agricole de l'époque. Plusieurs découvertes archéologiques (débris de tuiles,...) ont été découvertes pendant les travaux de la ligne TGV. Au moyen âge, cette «villa» disparut, seule l'église (chapelle rurale) resta debout jusqu'au XIX^{ème} siècle où elle a été détruite et remplacée par une croix. Dans ce lieu-dit se trouve une pierre à cupules. Une cinquantaine de ces pierres ont été répertoriées dans la moitié nord de notre département, elles proviendraient de blocs arrachés aux Alpes à la suite des glaciations. Les cupules sont de petites excavations circulaires creusées dans la pierre. On recueillait l'eau de pluie tombée dans ces cupules, et on buvait cette eau comme remède car elle avait certaines vertus, après avoir séjournée dans ces alvéoles.



Département : **Isère**
 Arrondissement : **Vienne**
 Canton : **Heyrieux**
 Superficie : **1372 hectares**
 Altitude : **380 m à la mairie**
 Altitude : **427 m au château**
 Voies communales : **28 km**

POPULATION :

1954 :	637 habitants
1968 :	741 habitants
1975 :	1 003 habitants
1983 :	1 699 habitants
1990 :	1 851 habitants
1999 :	2 241 habitants
2010 :	2 625 habitants



PARTIE

2

DIÉMOZ
à travers l'histoire
des communes
et de ses maires

Pages 25 à 36



 LES MAIRES DE DIÉMOZ 			
TRUCHET Pierre	1792 - 1793	DURAND Pierre	1877 - 1881
MOREL Besard	1795 - 1797	BOULED Denis	1881 - 1884
SARRAZIN Jean - Baptiste	1797 - 1799	CUZEN Jean	1884 - 1904
RAVET Claude	1799 - 1800	BADIN Jean - Baptiste - François	1904 - 1912
BRUNEL Pierre	1800 - 1801	NAQUIN Jean	1912 - 1920
LAVERLOCHÈRE François	1801 - 1808	LIGONNET Pierre	1920 - 1929
BIED Jean - Baptiste	1808 - 1830	NAQUIN René	1929 - 1925
TRUCHET Eustache - Jean - Baptiste	1830 - 1840	NAQUIN Pierre	1925 - 1929
REYERCHON Maximilien	1840 - 1842	PERENT Joseph	1929 - 1942
CHALEYSSIN Pierre - Étienne	1842 - 1843	NAQUIN Pierre*	1942 - 1944
CLAPINSON François	1843 - 1865	TOUCHANT René	1944 - 1971
JOURDAN Pierre	1865 - 1870	REY Gabriel	1971 - 1983
TRUCHET Pierre	1870 - 1874	REY Christian	1983 -
BRUNAT Jean - Baptiste	1874 - 1876		
TRUCHET Pierre	1876 - 1877		

* Adjoint remplace le Maire démissionnaire

Le tableau, en photo ci-dessus, se trouve à la mairie et représente les maires qui se sont succédé à la tête de notre commune depuis 1792.

Nous avons voulu, dans ce qui suit, replacer chacun d'eux dans l'histoire de notre pays (voir frise chronologique pages 28 et 29), tout en expliquant la construction des communes et l'évolution de leur administration de leur création à aujourd'hui.

1) Communautés et Communes de la Gaule à la Révolution française

De tous temps et en tous lieux, les groupes humains ont ressenti l'utilité et même la nécessité de s'organiser. Depuis l'Antiquité, en Chine comme dans les Andes, en Europe comme en Afrique, le niveau du village est celui qui bénéficie de la plus forte vitalité démocratique directe.

Dans le même temps, les villes ont vu fleurir des progrès de civilisation dont la Cité antique représente un exemple éclairant. Jusqu'en 1789, le territoire français est divisé en provinces, gouvernées par des Intendants nommés par le roi.

La création des communes par l'Assemblée constituante, le 14 décembre 1789, ne constitue en rien une lubie de révolutionnaire. En effet, la Commune représente un degré institutionnel dont les racines sont anciennes.

Au XII^e siècle, le maire apparaît parfois au Nord de la Loire. Au gré de l'époque et des circonstances, on parle d'ailleurs au sujet de la fonction qui le désigne de pair, d'échevin ou de conseiller. Le terme lui-même trouve son origine dans un ouvrage de droit d'un abbé de Saint-Germain des Prés du IX^e siècle, qui emploie le mot



«maior» en référence au représentant du domaine : celui qui administre le village pour le compte du seigneur.

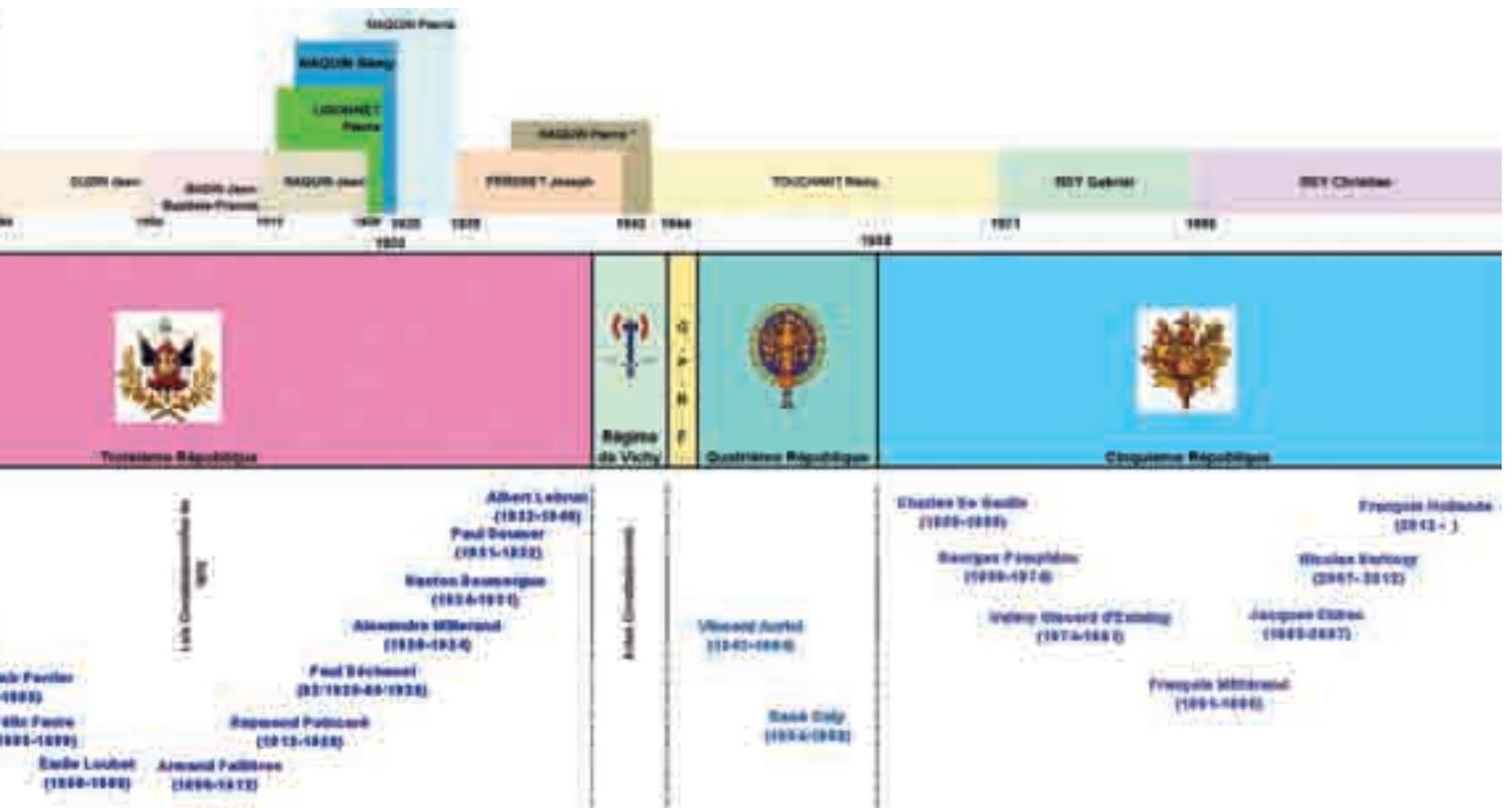
Apparues au XI^e siècle, les Communes s'instituent en se dotant de règles autonomes visant à servir de contrepoids à l'autorité seigneuriale. Elles furent en mesure d'élire leurs magistrats, de définir des règlements propres à la cité et de déterminer le niveau de charge fiscale. Ceci n'a jamais été remis en cause depuis.

Pour comprendre la vitalité de ces structures collectives sous l'Ancien régime, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire des hôpitaux et celle des écoles qui relèvent majoritairement et de plus en plus souvent de la Communauté d'habitants.

Dans les villages, ces Communautés vivent parfois en concurrence, parfois en complémentarité avec les paroisses qui prennent en charge la vie religieuse mais aussi la gestion des importants biens de l'Église.



*Porte de l'église Saint-Roch,
classée aux monuments
historiques*



2) En 1789 l'Assemblée constituante examine les modalités d'un nouveau découpage territorial de la France.

Le 29 septembre 1789, le rapport de Thouret sur la division de la France est présenté à l'Assemblée constituante: il vise à créer 80 départements, en plus de Paris. Thouret, député de Rouen, précurseur de la décentralisation, s'oppose à Mirabeau, élu d'Aix et de Marseille, plus soucieux de respecter l'héritage historique et géographique du passé.

La loi de création des communes le 14 décembre 1789 constitue un moment extrêmement important. En effet, l'Assemblée constituante crée par ce décret les conditions d'une vie municipale démocratique qui va largement contribuer à sa solidité institutionnelle et à la réalité populaire massive du processus révolutionnaire.

Cette loi établit un système électoral répondant au souci de la meilleure vie démocratique possible. Tout le monde sait que les femmes n'étaient pas électrices, conséquence évidente de la société patriarcale de cette époque. Ceci dit, la structure communale mise en place par la révolution française est soucieuse :

- de la souveraineté populaire,
- d'une participation large à la vie municipale,



Ouverture des Etats généraux en mai 1789 dans l'Hôtel des Menus Plaisirs à Versailles

- d'une meilleure relation entre élus et électeurs,
- du non cumul des mandats.

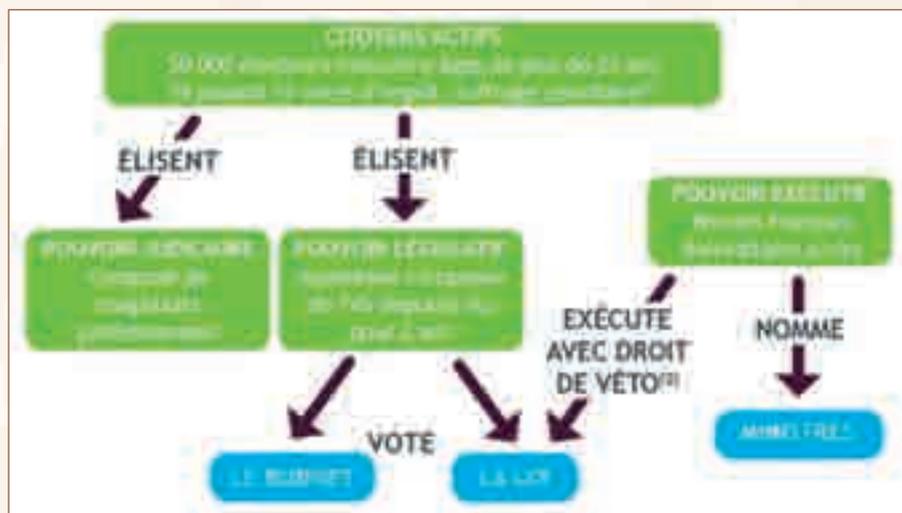
Avec cette loi, l'assemblée constituante instaura la décentralisation administrative la plus favorable aux pouvoirs locaux que la France n'ait jamais connue. Une assemblée délibérante élue et un bureau exécutif permanent (directoire de département et de district, corps municipal de commune) avaient pour mission :

- de répartir et percevoir les impôts,
- de faire exécuter les lois,
- d'assurer la police, les services d'assistance,
- de gérer les biens appartenant à la communauté.

Ces compétences étaient uniformes pour toutes les communautés de même niveau. **La commune devient la cellule administrative de base.**

Les membres du conseil général de la commune et le maire sont élus pour deux ans.

Plus d'intendant ni de délégués : seul un procureur syndic lui-même élu localement avait pour mission de représenter l'intérêt public. Le corps électoral était établi en fonction des critères censitaires, variables selon le niveau de l'élection : le suffrage censitaire est un système dans lequel le droit de vote est réservé aux contribuables versant un montant minimal (cens) d'impôts.



1-Suffrage censitaire :

Vote réservé aux hommes capables de payer un lourd impôt (le cens). Sont donc exclus les femmes, les enfants et les hommes pauvres,

2-Véto :

Droit d'opposition qui suspend la mise en place d'une loi.

Pour être citoyen actif, il fallait :

- être âgé de 25 ans,
- payer une contribution directe égale à la valeur de trois journées de travail (10 sous à Lyon par exemple) pour être électeur, de dix journées de travail, pour être éligible.
- bénéficier de ses droits civiques (pas de condamnation pénale, ni d'accusation de faillite, ou d'insolvabilité, ni de proscription pour maladie mentale, ...)

Cela représentait au total 4 298 000 citoyens actifs. Un pour cent, seulement (payant l'équivalent de 10 journées de travail) pouvait élire les députés, les juges, l'évêque et les curés, ainsi que les membres de l'assemblée départementale.

A cette époque, la France comptait environ 27 millions d'habitants.

Réunis en assemblée, les citoyens actifs de chaque ville, bourgs, paroisse ou communauté désignaient, au scrutin de liste les membres du corps municipal, dont le nombre variait de trois à vingt et un en fonction du nombre des habitants, et au scrutin uninominal, le maire. L'article 4 de la

loi précisait que «le chef de tout corps municipal portera le nom de maire». Le maire est élu pour deux ans directement par les électeurs et non par les conseillers municipaux. L'appellation générale de «commune» ne sera adoptée qu'en 1793.

C'était au corps municipal et non au maire qu'il appartenait de gérer les affaires communales et d'assurer la police municipale. Cette assemblée devait aussi exercer, sous le contrôle et l'autorité des districts et des départements, eux-mêmes gérés par des organismes collégiaux, les missions déléguées par l'État :

- la publication des lois,
- la direction des travaux publics,
- la répartition,
- la perception et le reversement des contributions.

Le maire était assisté, dans les communes de plus de 500 habitants, d'un bureau, le conseil général, composé pour le tiers du corps municipal, et deux tiers de «notables» choisis parmi les électeurs, élus au scrutin de liste.

Le maire se trouvait ainsi réduit au rôle honorifique de président du corps municipal.

3) La décentralisation de 1789 à aujourd'hui.

La décentralisation vise à donner aux collectivités locales des compétences propres, distinctes de celles de l'État, à faire élire leurs autorités par la population et à assurer ainsi un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire.

La décentralisation rapproche le processus de décision des citoyens, favorisant l'émergence d'une démocratie de proximité.

Fin 1789, début 1790 le département est créé, conçu comme une division du territoire et non comme une nouvelle collectivité. L'Assemblée constituante achève le découpage territorial. La France est divisée en 83 départements, en respectant autant que possible les limites des anciennes provinces.

La Constitution du 3 septembre 1791 précise : «Le Royaume est un et indivisible : son territoire est distribué en quatre-vingt-trois départements, chaque département en districts, chaque district en cantons».

Sous la Convention (An I, première république), les députés Girondins, partisans d'une assez large décentralisation, s'opposent aux Jacobins, tenants d'une République unitaire. Ces derniers font supprimer les conseils de département et transférer leurs attributions à des administrations de district directement contrôlées par le Comité de Salut public. Depuis cette époque, les termes de «Girondin» et de «Jacobin» qualifient les partisans ou les adversaires de la décentralisation.



Carte des 83 départements

La Constitution de 1795 (An III, Directoire) modifie les administrations territoriales. L'année 1800 est marquée par la création du poste de préfet. En effet, la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) institue les préfets, nommés et révoqués par le Premier Consul, puis par l'Empereur. Ils sont l'organe exécutif unique du département. Ils désignent les maires et les adjoints des communes de moins de 5000 habitants.



Quant à la loi du 22 mars 1890, elle crée le syndicat de communes, établissement public doté d'un minimum d'autonomie, chargé de gérer des services publics intercommunaux.

Le développement des transports et l'organisation en étoile des chemins de fer, du réseau routier, puis des lignes aériennes, fait de Paris le point de convergence de toutes les communications, et par conséquent des flux d'échanges. La région parisienne établit ainsi son incontestable supériorité dans les secteurs industriels et tertiaires, et attire un nombre croissant d'entreprises et d'activités. Les grands groupes industriels et financiers y implantent leur principal centre de décision.

En 1947, dans «**Publication de Paris et le désert français**», Jean-François Gravier met en garde sur la croissance incontrôlée et le poids démesuré de la région parisienne tant sur le plan humain qu'économique, qui provoqueraient la désertification progressive des autres régions françaises.



L'école de la troisième République

C'est dans les années 1950 que la prise de conscience des méfaits de cette centralisation se traduit par la mise en œuvre d'une politique en faveur d'une meilleure répartition des activités sur l'ensemble du territoire.

Cette politique prend le nom d'aménagement du territoire et cherche à susciter l'implantation en province d'activités économiques, industrielles ou tertiaires.



*Autocars,
autobus,
trolleybus
de FRANCE :
1950-1980*

Les lois de 1964 à 1980 :

- réorganisent la région parisienne en créant 8 départements : Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise.
- facilitent la création d'agglomérations nouvelles.
- suppriment l'approbation préalable du budget des communes par le préfet.
- érigent la région en établissement public à vocation spécialisée.
- aménagent la fiscalité directe locale et permet aux conseils municipaux et aux conseils généraux de voter directement les taux des impôts locaux alors qu'ils ne se prononçaient que sur des produits.

De mai 1981 à mars 1983 : La **décentralisation** fut au tout premier rang des préoccupations du gouvernement de Pierre Mauroy, Premier ministre et maire de Lille, et de son ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Gaston Defferre, maire de Marseille. Les lois de décentralisation, promulguées en 1982, vont avoir pour effet de créer une nouvelle catégorie de collectivités locales : les régions.

Au terme d'une période de transition, jusqu'à l'élection au suffrage universel direct des conseils régionaux, prévue en 1986, la région devient une **collectivité locale de plein exercice**.

La loi du **12 juillet 1999** relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale propose



Carte des régions de la France Métropole

une nouvelle architecture institutionnelle de l'intercommunalité. Les districts et les communautés de villes sont supprimés et une nouvelle catégorie d'établissements publics de coopération intercommunale est créée : **les communautés d'agglomération**.

La loi prévoit désormais **trois types de structure intercommunale à fiscalité propre** :

- les communautés de communes,
- les communautés d'agglomération (ensembles de plus de 50.000 habitants, dont une ville centre comptant au moins 15.000 habitants).
- les communautés urbaines (ensembles de plus de 500.000 habitants).

De nouveaux documents d'urbanisme sont créés :

- les Schémas de COhérence Territoriale, (SCOT), remplaçant les schémas directeurs,
- les Plans Locaux d'Urbanisme, (PLU), qui se substituent aux plans d'occupation des sols (POS).

Plus récemment, la loi de finances pour 2010 supprime la taxe professionnelle, à compter du 1^{er} janvier 2010 pour la remplacer par :

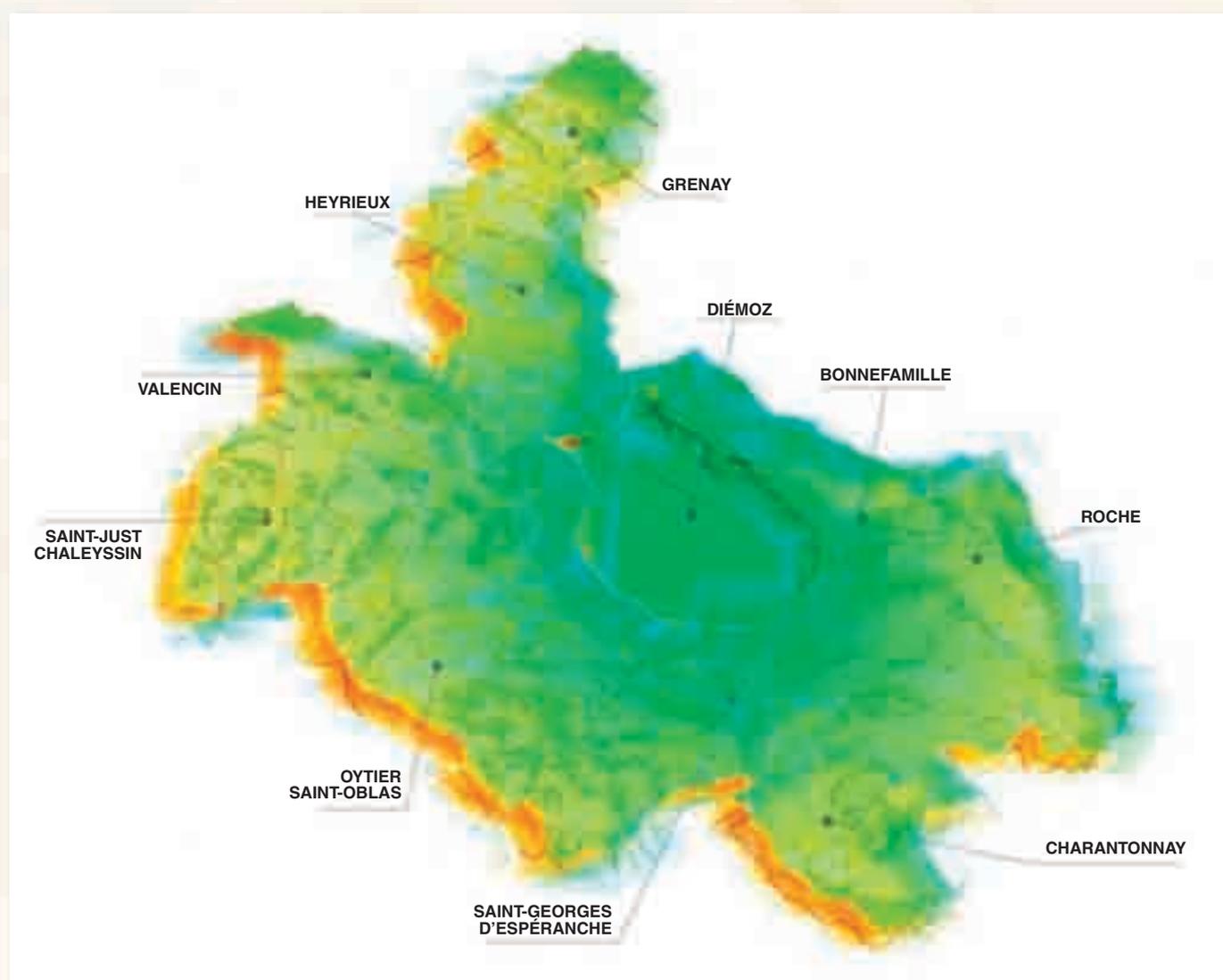
- une contribution économique territoriale, composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE), fondée sur les bases foncières, et, d'autre part, d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le taux, fixé au niveau national, sera progressif.

- un impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), frappant les activités non

délocalisables (énergie, télécoms, transport ferroviaire) afin de limiter le gain correspondant à la suppression de la taxe professionnelle.

A compter de 2011, le Parlement adopte le projet de loi de réforme des collectivités territoriales visant à renouveler l'architecture institutionnelle locale.

Diémoz appartient à la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné depuis Janvier 2012.



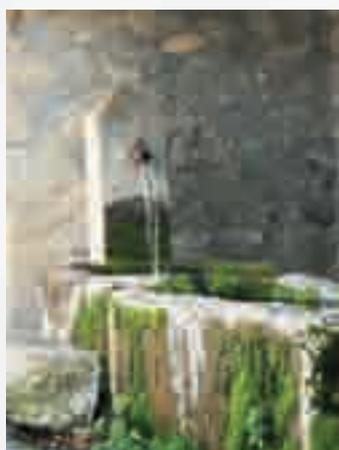
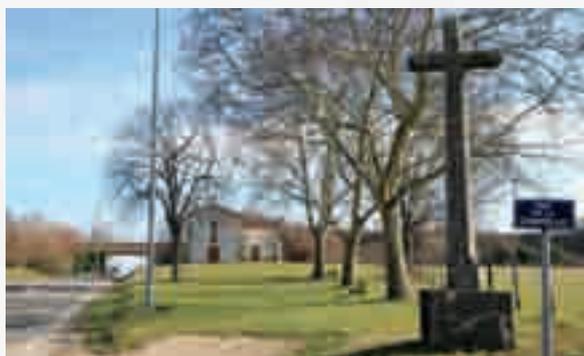


PARTIE

3

DIÉMOZ
à travers son bulletin
municipal

Pages 37 à 97



Dans cette TROISIÈME PARTIE, nous republions 33 d'articles, pris dans les 99 premiers bulletins.

PLAN DES ARTICLES RETENUS :

- Bulletin N° 01 (printemps 1983) : Mot du maire (Gabriel Rey)
- Bulletin N° 04 (printemps 1984) : Echos du passé : «La boutique à la Ninie»
- Bulletin N° 04 (printemps 1984) : Inauguration de la salle polyvalente
- Bulletin N° 09 (été 1985) : «Monsieur Saunier : un homme pas comme les autres»
- Bulletin N° 13 (septembre 86) : «Plus de 40 ans après»
- Bulletin N° 17 (octobre 87) : La vie du village (inauguration de la zone artisanale, travaux stade), premier bulletin avec publicité
- Bulletin N° 18 (mars 1988) : Le mot du maire
- Bulletin N° 22 (février 89) : Commission information et relations publiques
- Bulletin N° 24 (juillet 1989) : Le bicentenaire de la Révolution à Diémoz
- Bulletin N° 24 (novembre 1989) : Code postal 38790 Diémoz
- Bulletin N° 25 (février 1990) : Ouverture de la bibliothèque et Inauguration de la Société des Forges d'Haironville
- Bulletin N° 29 (mars 1991) : Logo du village
- Bulletin N° 31 (novembre 91) : La concrétisation du jumelage
- Bulletin N° 31 (novembre 91) : Inauguration de l'agrandissement du groupe scolaire primaire
- Bulletin N° 32 (printemps 92) : «Un dimanche aux Saisies»
- Bulletin N° 33 (septembre 92) : Inauguration de la maison pour tous
- Bulletin N° 36 (août 93) : Historique du syndicat des eaux
- Bulletin N° 39 (avril 94) : «Article sur la famille Reverchon»
- Bulletin N° 41 (octobre 94) : Inauguration de la résidence des chênes
- Bulletin N° 59 (février 99) : Inauguration de la stèle
- Bulletin N° 60 (juin 99) : Mot du maire sur l'incendie du groupe scolaire
- Bulletin N° 64 (mars 2000) : Passage à l'an 2000 et arbres de l'an 2000
- Bulletin N° 70 (septembre 2001) : Origine du sou des écoles
- Bulletin N° 72 (février 2002) : Un retour sur la loi 1901
- Bulletin N° 78 (décembre 2003) : Inauguration du hall des sports
- Bulletin N° 79 (février 2004) : Chaud chaud canicule 2003
- Bulletin N° 84 (novembre 2005) : Discours de C. Rey - Comice Agricole de 2005
- Bulletin N° 89 (décembre 2007) : Vraies et fausses idées sur le tri
- Bulletin N° 90 (juillet 2008) : Systépur et 4 vallées
- Bulletin N° 91 (novembre 2008) : 80^{ème} anniversaire de l'amicale laïque
- Bulletin N° 93 (novembre 2009) : Le Forum des Associations
- Bulletin N° 94 (mai 2010) : Premier conseil des enfants
- Bulletin N° 95 (novembre 2010) : Les 40 ans du jumelage



Notre Village

bulletin municipal



Diémoz

n° 1

*Bulletin N° 1 - Couverture
Commission relations informations 1983 : Mme Perut, Mrs Olanier, Calais, Ollier A. et Pittaro.*

Bulletin N° 1 - Printemps 1983

LE MOT DU MAIRE ...

Je suis très heureux de saluer aujourd'hui la naissance de «notre village», premier bulletin municipal de DIÉMOZ, qui sera un moyen pour moi de vous faire part de mes réflexions, ou de mes préoccupations ou de mes suggestions.

Aussi, je voudrais tout d'abord vous remercier bien vivement pour la confiance que vous avez bien voulu me renouveler par un vote massif, votre verdict a été sans appel et je continuerai l'œuvre déjà entreprise, aidé en cela par de fidèles anciens conseillers, mais aussi par de nouveaux, nous sommes maintenant 19 au lieu de 13, ce qui facilitera une bonne répartition des tâches, et entouré de cette nouvelle équipe jeune, dynamique, et courageuse, j'essaierai de respecter mes engagements, et de me montrer digne des espoirs que vous avez mis en moi.

Actuellement, je regrette de ne pouvoir être aussi présent que je le désirerai à la mairie, mais c'est un fait indépendant de ma volonté : étant malade depuis le mois de février, je dois suivre un traitement intensif qui m'a fatigué jusqu'à maintenant, mais qui me conduit vers la guérison et par conséquent vers une vitalité nouvelle au service de la commune. Ceci dit, je suis conduit tout naturellement à féliciter Adjoints et Conseillers qui part leur dévouement, leur camaraderie et leur esprit d'équipe, ont mis en route ce début de mandat.

Bien sûr, en ce moment, j'assiste impuissant au déluge qui s'abat sur notre village, car comme beaucoup d'autres, DIÉMOZ n'a pas été épargné. Je tiens à préciser que le jour même des premières intempéries, le Président du Conseil Général était averti et que dès le lendemain, une demande était envoyée auprès de la Préfecture, afin que la Commune soit déclarée sinistrée. Il est évident mais pourtant utile de rappeler, que cette pluie incessante est indépendante de la volonté du Maire et du Conseil Municipal !... Je n'ai pas pu me rendre sur les lieux inondés mais on m'a rapporté des faits et des actes de solidarité entre voisins et amis que j'ai beaucoup appréciés, et je ne garderai que ceux-ci en mémoire.

Je ne peux passer sous silence le travail des Sapeurs-Pompiers, des employés communaux, des élus et de tous les volontaires qui ont participé à l'aide aux sinistrés et aux travaux de détournement des eaux, à tous, j'adresse de sincères remerciements.

Brièvement, je vous informe que :

- 9 permis de construire ont été délivrés dans les 4 premiers mois de l'année
- l'ouverture d'une 3^{ème} classe de maternelle prévue pour la rentrée prochaine par l'Inspection Académique et la Municipalité.

Mon propos ne sera pas plus développé pour cette première intervention, je vous retrouverai lors de la seconde parution en septembre, grâce à la bonne volonté de la commission «Information et Relations».

Comme nous approchons des mois d'été, je ne saurai vous quitter sans vous souhaiter à tous de bonnes vacances, si possible ensoleillées.

Votre Maire,
Gabriel REY



COMPTOIR D'ÉPICERIE FINE
Mercerie - Dépôt de Joumaux - Vins et Spiritueux

Maison A. GUIGNARD

38-DIÉMOZ

10L = 10



«La boutique de Ninie»

Bulletin N° 4 - Printemps 1984

ÉCHOS DU PASSE - DIÉMOZ 1950...

Chacun de nous la connaissait.

Les nouveaux venus avaient tôt fait de la remarquer.

Immanquablement, c'était le coup de foudre !

Séduit, on lui restait fidèle.

Unique, accueillante, prête à satisfaire les moindres désirs, acceptant d'être bousculée, chahutée, et quoi encore...

Mais de qui s'agit-il donc ?...

Ne nous égarons pas !...

Impatient, vous donnez votre langue au chat ?

... «LA BOUTIQUE A LA NINIE » !... mais c'est bien sûr !...

Point n'est besoin de la décrire.

En deux mots : une Grande Surface, qui tiendrait dans le creux de la main, enfin presque !

La BOUTIQUE AUX BONHEURS voilà...

Pas de danger de se retrouver fatiguée, harassée, «sur les genoux», à la sortie. Un quart de tour : vous tenez la boîte de petits pois de midi qui voisine justement avec la paire de chaussettes réclamée par notre écolier, et les gros lacets de grand-père, les voilà, tout égarés de se trouver en compagnie des oranges du soleil !

Laissés pour compte après un essai raté, de plantureux godillots «entreprennent» gaillardement une douillette rose qui se balance, aguichante, sous leur nez !

... là ! ...prenez garde ! ... Soulevez le pied !... Vous malmenez Dame Tomate, rouge d'indignation !

Penchez-vous prudemment au-dessus des cageots de légumes étalés à vos pieds... Nous y voici... Tout l'assortiment d'illustrés désirés : «Nous Deux», «Bonnes Soirées», Le Chasseur Français», «La Veillée des Chaumières» etc...

... Voyons vite ce que devient notre Héroïne...

Dans ce délicieux capharnaüm, le temps suspend son vol...

«Là Haut ! Qu'est-ce donc ? et de grimper au plus haut de l'escabeau. Attention ! Une armée semée de bouteilles vides vous attend à la descente.

Là, dans un recoin, un énorme moulin à poivre attend son heure : «Nô van tua le cayon» (1). En faut-il du poivre et du sel !...

La JAVEL ? on la suture au détail de cette grosse bombonne.

La balance à plateaux de cuivre va jusqu'à vingt cinq kilogrammes : il n'est pas rare d'y voir se trémoussant dans ses maillots et hurlant, le «petiot» venu pour «la pesée». «L'a pris six cents grammes, se porta bian !»

Un petit fauteuil d'osier, encagnardé entre la fenêtre étroite festonnée de bandes dessinées et les rayons, tabliers d'écoliers hauts en couleurs, est occupé. Cheveux bouclés, manteau d'agneau, minois ravissant, une petite fille y est blottie, la bouche fardée par une grosse fraise en sucre rouge. Confiante, elle bavarde avec sa grande amie qui lui permet, quel bonheur ! de feuilleter tous les illustrés pour enfants avant d'emporter son MICKEY hebdomadaire.

Les enfants sont ses grands amis.

Alors, midi et soir, on fait « garderie ». Un bénévolat qui lui apporte son lot quotidien de petites joies.

Vous pensez bien que contrôle, surveillance, ce sont là des mots inconnus... CONFIANCE... Et puis comme dit la Ninie, fataliste, en levant les bras « Tant pis ».

Quéti qué a de novoeu à DIEMEU ? (2)... Imposantes dans leur série longs jupons et chapeau de paille noire à larges bords, la Marcelle et Joséphine sont descendues des écartes pour faire larges provisions de ??? et de nouvelles !... Elle se trouvent ainsi trois ou quatre parfois !

Alors prenez votre temps !!!...

Le patois chante, rapide.

«A bian leu fateu, mais ou ne pau s'arrêta bien longtemps !» (3)

Alors on interroge, on compatit, on s'indigne, on se réjouit, on parle du temps «Hiver de neige, An de Bian !»

«La Gervaise, elle courate donc toujours ?»

«Bian sû, mais va marier le Gédéon»

«L'aura fait Pâques avant Rameaux !»...

Là-dessus un grand rire !

Les gens pressés se servent, montrent à la Ninie qui approuve du chef, se sauvent «On parlera plus tard».

Elle va et vient, à petits pas pressés, vive et accorte, de toute sa petite taille. Les yeux bruns au regard direct percent, devinent. Le cœur fait le reste.

La voix volontairement bourrue, houspille «prends le donc, ton sucre d'orge et sauve toi vite».

«Ne te fais donc pas de soucis Mariette, tu paieras quand tu pourras» (le danger des chèques sans provision n'existait pas !).

Enfin, on va même jusqu'à tenter de raccomoder les débris du cœur !

La NINIE, elle est là, pour l'éternité, derrière son comptoir, attend la venue du client-amis, le mot drôle, le bisou de ses PETITS.

Marguerite PERUT

Nous allons tuer le cochon

Qu'y-a-t'il de nouveau à Diémoz ?

Il y a bien le facteur, mais il ne peut s'arrêter bien longtemps.

19 FÉVRIER 1984 INAUGURATION DE LA SALLE POLYVALENTE



Par Monsieur Louis MERMAZ, Président de l'Assemblée Nationale,
par Monsieur Gabriel REY, Conseiller Général, Maire de notre Village,
et de nombreuses personnalités.





Monsieur SAUNIER



Bulletin N° 9 - Été 1985

ÉCHOS DU PASSE - UN HOMME PAS COMME LES AUTRES ...

«Comme té quévé FRIGOUS ?* ...» le saluaient les amis.

«Bonjour Monsieur SAUNIER»...

Nouvelle venue à DIÉMOZ, je l'appelais Monsieur, et ce titre de «Monsieur», notre «Chasseur de vipères» le méritait bien, comme vous l'allez voir.

Né le 14 janvier 1897 à BEAU-SOLEIL (Diémoz), il quitte l'école très tôt, mais le désir intense de savoir, de connaître le dévore : tout l'intéresse !

Alors il lit, emprunte, se documente. Il fit autant que les travaux de la modeste ferme familiale lui permettent. Toute sa vie, son plus grand bonheur, «son plus fidèle ami» seront ses chers livres. Bien souvent, le jour naissant le surprendra, éveillé, passionné par quelque lecture instructive. C'est ainsi qu'il acquiert une solide érudition en sciences naturelles. Les plantes et leurs vertus, les insectes, les oiseaux, leur vie, leurs mœurs n'ont plus de secrets pour Lui, jusqu'à l'Histoire de France où il est incollable !

Et c'est à l'occasion de discussions à n'en plus finir, où Savoir et Humour se donnaient libre cours entre Marius SAUNIER et l'Instituteur - secrétaire de Mairie et journaliste notoire Maurice VIVIER.

Ces sortes de joutes se passaient au «Café ROUSSILLON», «chez Le Francis», et nombreux sont encore aujourd'hui les témoins à reconnaître que notre enseignant devait bien souvent s'avouer vaincu.

«Pas comme les autres» ! oui ! Ce petit homme frêle, d'apparence fragile, aux yeux d'un bleu pâli, au sourire, à la voix très douce, avait une passion, une admiration, une dévotion sans borne : la NATURE, l'UNIQUE, à laquelle il consacra son existence entière.

Et puis aussi, comment dire autrement, adepte de la non-violence, il avait l'Entier Respect de TOUT ce qui VIT ! Dans le minuscule domaine, droit de vie pour tous : animaux, volatiles, insectes fut-ce le plus infime, ...l'araignée même !

«Chasseur de vipères», disions-nous : dès les premiers jours de printemps, on le rencontrait fouillant les jachères, buissons et pierrailles bien exposés au soleil à la recherche de la vipère rouge. Pour les tuer ? ...Que non pas ! Il les «recueillait» à l'intention de l'Institut Pasteur.

Geste bénévole ... Combien de VIES SAUVEES.

Puis encore, conservé dans l'alcool, le reptile venimeux devenait remèdes divers pour bêtes et gens. Connaissant parfaitement leurs mœurs, il savait que telle vipère qui lui avait échappé la veille, il la retrouverait le lendemain à la même heure, au même endroit. Allant au-delà des limites du canton, il en ramassait jusqu'à quatre cents chaque année.

De temps à autre, il arrivait bien que l'un d'elle lui faussât compagnie... telle celle-ci échappée de sa fragile prison de papier, sac de fortune à défaut de l'habituelle boîte en bois munie d'une trappe, ... et que l'on retrouve réfugiée sous la cuisinière (l'appareil de chauffage s'entend !) d'un petit restaurant bien connu de BONNEFAMILLE. Quelle panique mes amis ... !!!

Telle autre dans l'escalier d'un sien ami qu'il venait de quitter.

Etrange carte de visite ! ...

* «Comment vas-tu Frigous ?» (surnom d'Amitié)

LAISSONS PARLER L'UN DE SES PROCHES.

«Il était l'Ami des Hommes, l'Ami de la Nature, l'Ami des Animaux. Si son jardin était dépourvu de légumes, il y foisonnait d'innombrables variétés de fleurs, de la plus vulgaire à la plus rare. D'une grande sensibilité, il s'émerveillait de la beauté d'un coloris, de la splendeur d'une fleur dans sa plénitude, s'émuait le soir venu, de la voir se flétrir et mourir.

Devant sa petite maison envahie par une folle végétation, une centaine de ruches étaient l'objet de tous ses soins. Il passait des heures entières à les regarder vivre et travailler : Leur Vie, c'était un peu la sienne.

- Les années ayant émoussé son ouïe, il mettait sa main en cornet contre son oreille défaillante, et avec un beau sourire demandait à son interlocuteur : «KENNEDY ? ...» Lui relatait-on un fait surprenant, malicieux, il répondait «LUSTUCRU ! ...»

Aimé de tous, il reste vivant dans les mémoires, et ceux qui ne l'ont pas connu se l'imaginent très bien.»

Qu'ajouter de plus à cela ? Quelques singularités finiront de peindre le personnage : c'est ainsi qu'un jour, sortant son portefeuille d'une poche intérieure de son veston, on vit, médusé ...qu'il avait comme un vivant gilet d'abeilles. L'une après l'autre s'envolaient au fur et à mesure du geste emprunt de la douceur coutumière.

Depuis longtemps, il ne les craignait plus, les abeilles, ses amies, parlant leur langage, une sorte de musique...intervenant à visage découvert. A propos de visage, il avait dû, par la force des choses, au cours des dernières années de sa vie, se laisser pousser la barbe. Il disait en patois «les coquines m'ont tant eu piqué, que les rhumatismes me mangent le visage».

Il m'est arrivé, parfois, de l'entraîner chez nous sous un prétexte quelconque, pour l'écouter parler, captivée, fascinée, tant par le débit lent, monotone et doux du conteur, que par les merveilleux secrets qu'il me révélait.

Marguerite PERUT

de l'Isère

22 MA

RIE
LE AUTOMATISÉ
GRANDA

Tel. 78.98.21.04

AIZE

A PLACE
NE,
ASCAL

aux de
guellir
ne 78.98.25.18

AUTO

VILLAT

RIEUX - DIÉMOZ
78.40.05.71

re

MARS 86 TOUTE LA JOURNÉE GRANDE FOIRE

sous les auspices de la municipalité

brochantes, liquettes, falzars et galfuina
EXPOSITION DU CLUB PHOTO DE DIÉMOZ

UNE FOIRE... UNE HISTOIRE...

« La fête de marché » ou
foire aux confins, tractat
de nosse 800 ans de
désolation, cosovell sou-
vent le « vague des
sables » et ne faisait plus
sens dire, qu'une seule et
même manifestation...
L'on considère qu'à cette
époque là même sont
passés par le pays, les
deux premiers chars qui la
portaient.

Cette foire aux
traditions villageoises, était
essentiellement à voca-
tion agricole et particu-
lièrement tournée vers la

vente de bœufs, le cochon
y tenait une grande place
l'absence de l'élevage d'au-
jourd'hui.

Le tracasson de por-
cifier, à pastichez avec
monnaie crochante, avec
pour cela préparer le
« Grem de cochon ».

Quant à la foire aux
laines de production, se
produit sur le territoire Au-
tochtonne depuis avec
lui sur la route même l'Et-
at par un hasard mécon-
naitable un Bœuf 214
ou une Américain 217 9

particulier les cochons,
c'est bien souvent après
avoir profité au passage
de la dernière vente mu-
nelle au 18 l'occasion.
Que les temps passés et
passés que de souvenirs
écrits dans les mémoires
de quelques écrivains.

1886 à venir se sou-
venir dans leur symbo-
le pour l'histoire de la
région qui, à tout le
moins, est parvenue à un
bon résultat, sorte de
souffles d'histoire de sou-
venir. Cette se, décor à
changer, les années ont
passé, mais l'histoire est
pas de temps et temps
renouve, les années
temps d'une de nos les
Diémoz se consacrent,
se comprennent l'été
est l'ambition de cette
municipalité et le plaisir
de la municipalité afin
d'établir en la marche
des villages, joints et
liés, unis et ainsi
vivre habitants.

Que la fête de mars 86
se passe sans absence de
nos habitants.

du ODET

Vous le programme de
la foire aux confins l'exposi-
tion plus en la foire
programmée de 11 à 13 h
suisse par les « Echos du
Lyonnais ». Une foire
animée par les artisans.
En même grand fut les
commerçants et artisans.
grande foire : 1^{er} jour
de costume offert par les
commerçants et artisans.



ENTR CHAM

- Sables et gra
- Matériaux min
- Exploitation d
- Travaux publi
- Terrassement

en tous genres

SOL

Tolls pro

Service chauff

Ets VIEN

Tel

AGENC

Auto-Documentation

Membre

**PROGRÉS
Publicité**

Monique POULET

10, rue de la République
42100 DIÉMOZ

Redirection

M. ODET

Redirection

DIÉMOZ



Église Saint-André de Diémoz



«Les 3 prisonniers de guerre et leurs épouses»

Cour de la ferme où l'un des prisonniers a effectué une partie de sa captivité

Bulletin N° 13 - Septembre 1986

Trois Diémois, anciens prisonniers de guerre, vous relatent le voyage qu'ils viennent de faire en Poméranie, région où ils ont été détenus en captivité de 1940 à 1945.

Ce voyage était organisé à l'initiative du camarade H. Bailly de Gien de l'Amicale des Anciens Prisonniers de Guerre des Stalags II A, C, D et E. Un Stalag est un camp de prisonniers réservé aux sous-officiers et aux soldats.

Il faut préciser que la Poméranie, province allemande avant la signature du pacte de Yalta en février 1945, a été attribuée à la Pologne à la suite de ces accords après le 8 mai 1945.

Pourquoi ce voyage nous direz-vous ? ... puisque, dans ces lieux, nous avons souffert physiquement et moralement, connu mauvais traitements et brimades, enduré les caprices du climat nordique et la vermine des camps ainsi que le tiraillement des estomacs vides. Cette question, nous nous la sommes posée, bien sûr, mais cinq ans de notre jeunesse sont accrochés à ces paysages, cinq ans qui sont jalonnés de faits et d'actes précis qui n'ont de valeur que pour nous-mêmes. D'autre part nous sommes trois Diémois à avoir eu le triste privilège de prendre leurs premiers cheveux blancs sur ces terres qui nous étaient hostiles.

C'est ainsi qu'accompagnés de nos épouses nous atterrissons le 29 mai à Varsovie avec un groupe de cinquante autres anciens prisonniers.

Dès notre arrivée sur le sol polonais, nous avons revécu ce chapitre de l'histoire dans lequel nous avons été figurants, acteurs et victimes. Chapitre qui pour nous comportait encore beaucoup d'inconnues. En effet, à notre libération en 1945, nous avons été confrontés aux impératifs du quotidien, à l'angoisse d'une réinsertion incertaine et à beaucoup d'autres problèmes terre à terre ... Nous avons dû nous réadapter à une vie différente de celle que nous avons connue. Ce qui nous a tenu à l'écart, pour quelque temps, de l'actualité du moment.

Lors de notre séjour à Varsovie, grâce à des documents d'archives filmés par des soldats nazis au cours de leur épopée dévastatrice, nous avons pu nous rendre compte du calvaire enduré par cette ville. Nous avons vu avec quelle détermination l'occupant s'est acharné à la détruire, ne laissant à son départ que ruines et cendres.

En 1939, la Pologne comptait 32 millions d'habitants. A la fin des hostilités en 1945, elle déplorait 6 millions de morts et plusieurs millions d'handicapés. Ce bilan ne peut être dissocié des questions que l'on se pose encore à l'heure actuelle au sujet de ce pays, tant il a influé sur le processus de son développement depuis la fin de la guerre. La plupart des familles avaient été décimées, dispersées. Les villes et les villages avaient été détruits souvent à plus de 80%. Ce fut seulement fin 1947 que ce pays a retrouvé une certaine stabilité gouvernementale.

A partir de ce moment-là a commencé le grand transfert de population vers les régions de l'ouest nouvellement acquises (ce fut le cas pour la Poméranie). Des millions de Polonais furent invités à travailler ces terres restées incultes plus de 2 ans pour la grande part. L'adaptation de ces nouveaux venus fut laborieuse. La destruction des villages et des fermes, le morcellement des parcelles, le manque de matériel et de cheptel vif créèrent des difficultés qui, visiblement, ne sont surmontées qu'en partie. Malgré l'immense effort de reconstruction, les paysans polonais sont encore confrontés à d'énormes problèmes.

La guerre est à l'origine des souffrances endurées par ces populations. Ceci doit être dit aux générations montantes. En tant qu'Anciens Combattants, il nous appartient d'assurer la permanence

de ce message. Il motive notre article dans ce Bulletin Municipal. Il nous invite à la réflexion, mais aussi à la vigilance.

Après notre séjour à Varsovie, la suite de notre voyage allait permettre à chacun d'entre nous de retrouver un des lieux de sa captivité.

Pour cela, nous avons suivi le cours de la Vistule jusqu'à **Bydgoszcz**, puis nous sommes arrivés à **Pila** avant de rejoindre **Kolobrzeg**. Tout au long du parcours, nous avons pu admirer une campagne prometteuse de belles récoltes. Aux abords des villes généralement reconstruites, les cultures maraîchères tenaient une place importante. Nos guides nous firent comprendre que les Polonais avaient eu faim, mais que maintenant la production était suffisante. La circulation se révélait très fluide (en Pologne, on compte une voiture pour trois ménages. Les gens utilisent les transports en commun très peu onéreux.

Notre première visite fut consacrée à un stalag à Stargard où plusieurs participants avaient souffert. Ce camp a été transformé en prison civile. Il nous fut précisé qu'actuellement les détenus dont la peine ne dépasse pas un an sont condamnés à travailler. Ils reçoivent 50% du salaire d'un ouvrier, 90% de cette somme est expédiée à leur famille.

Puis nous nous dirigeâmes vers **Borzym** pour une deuxième visite. Nous eûmes des difficultés pour trouver notre route, car la nature ayant repris ses droits la végétation sauvage en avait transformé le paysage. Enfin nous sommes arrivés dans ce village dans lequel l'un de nous trois avait passé une partie de sa captivité. Malgré les explications fournies par notre guide, le propriétaire montra beaucoup de réserve à nous laisser pénétrer dans la cour et à prendre quelques photographies. Il est vrai que très souvent des Allemands reviennent sur ces lieux ce qui inquiète les habitants actuels qui deviennent méfiants. Au premier abord, tout étranger est suspect.

Pourquoi éprouver une émotion à ce moment-là ? Ces personnes nous étaient totalement inconnues. Il faut croire que les lieux, les objets ont un pouvoir eux aussi ! Toutefois leur aspect actuel laisse à désirer, alors que nous avons connu cette ferme en parfait état. Il est vrai qu'à cette époque la main d'œuvre ne coûtait pas cher aux exploitants. Ce qui nous touchait, c'était plus sûrement les dégâts causés par la guerre. En effet les bâtiments étaient en partie détruits, particulièrement un hangar sur lequel, autrefois, trônait un superbe nid de cigognes. Ces échassiers migrants, nos amis avaient le privilège de traverser les frontières deux fois l'an malgré les combats et, qui sait, de se poser quelque part en France.

Nous fîmes ainsi brièvement connaissance avec cette famille, maîtresse des lieux depuis 1947. Cette visite dura, hélas, moins de trente minutes. Si nous avions disposé du temps nécessaire pour expliquer nos motivations, nous aurions certainement trouvé des points de rapprochement. Cela, nous l'avons senti dans la poignée de mains que nous avons échangée en nous séparant. Rapidement, nous poursuivîmes notre route en direction de **Gryfino**, petite ville sur l'Oder. C'est à cet endroit que le 28 janvier 1945 les soldats nazis nous ont fait traverser le fleuve gelé, craignant des représailles de notre part car les troupes russes, qui avaient traversé la Vistule le 18 janvier 1945, progressaient rapidement vers l'ouest. Les tirs incessants et les obus qui tombaient ne laissaient aucun doute sur la proximité des combats et l'imminence de leur arrivée.

Puis nous avons rejoint la ville de Szczecin située à l'estuaire de l'Oder non loin des fameuses bases de **Swinemunde**. Là, nous nous sommes remémorés le bombardement de la nuit du 22 au 23 avril 1943 qui fit plusieurs dizaines de milliers de morts parmi la population et où de nombreux camarades périrent également. La semaine qui suivit, les prisonniers que nous étions furent requis

pour déblayer les quartiers touchés, vision atroce parmi tant d'autres d'une guerre implacable. Malgré les difficultés de cette besogne, parmi nous un sentiment faisait l'unanimité : «Ils en ont pris un bon coup» ... et l'hymne de la captivité («Dans le ..., ils auront la victoire»), en sourdine, était sur toutes les lèvres. 43 ans après, la réflexion ayant lentement pris la place qu'occupait la haine dans nos esprits, la plupart de ces victimes n'étaient nullement responsables des événements. Elles étaient seulement sous la dépendance dominatrice du nazisme. Ce régime engendré par la misère et physique de son histoire. Quel gâchis ! Quelle horreur !

Puis nous rejoignîmes **Kolobrzeg** par la route du littoral. Cette petite ville portuaire sur la Baltique fut pour quatre jours notre lieu de résidence.

Les journées qui suivirent furent vécues avec le même intérêt. Nous avons pu nous faire une idée du mode de vie des gens de cette région. Au gré de nos déplacements, nous nous sommes rendus compte de la place importante tenue par la religion. Les églises sont toutes reconstruites. Comme notre voyage coïncidait avec une fête catholique, dans chaque village un reposoir était dressé et décoré avec soin.

Cependant, lors de nos visites champêtres, un changement n'échappait à personne. Les champs de «Kartoffeln» (pommes de terre) avaient laissé place à des cultures diversifiées : colza, maïs, blé ou fraises, créant ainsi un paysage différent de celui que nous avons connu.

Ces fameuses «Kartoffeln» avaient permis à tant de personnes de survivre pendant ces tristes années où l'Europe était à feu et à sang ! Pourtant, le souvenir de ces champs immenses où tant de prisonniers ont trimé sous la botte nazie, du lever du jour à la nuit tombée, dès la fonte des neiges et jusqu'aux gelées d'octobre, nous restera à jamais. Combien de maux de rein, de crevasses aux mains et de coups de cafard ont-ils provoqués ?

Dire que maintenant on trouve un tout autre attrait à ces «Kartoffeln» lorsque, bien nouvelles, elles se font dorer au fond d'une cocotte en compagnie d'un poulet de ferme et que les senteurs qui se dégagent de cette rencontre nous invitent au rassemblement pour le repas familial. D'un côté une vision de guerre, et de l'autre une image de paix !

La fin de notre séjour arriva bien vite et le dernier parcours fut tracé. Il nous conduisit à **Lekowo** près de **Swidwin** vers une ferme domaniale qui, malgré ses mille hectares, fut difficile à situer. Elle avait été presque totalement détruite. Actuellement seuls les bâtiments d'exploitation sont restaurés. Heureusement que des chênes séculaires ont résisté aux bombardements, sinon notre ami n'aurait pu se reconnaître. Avec émotion, il revit son «Kommando» et les divers endroits où il avait vécu plusieurs années sous la contrainte.

Puis ce fut le retour vers Varsovie et ensuite la France.

En conclusion, ce voyage nous a permis de revivre de nombreux épisodes émouvants de notre vie. Pour nous, pour nos familles et pour la plupart de celles de notre génération, la guerre 39-45 n'a pas été un film qui dure une heure trente à la télévision. Elle a anéanti six années de notre jeunesse et pour beaucoup d'entre nous a laissé des séquelles physiques ou morales plus ou moins visibles. Comme nous l'avons relaté au début de ce récit, cela a été bien pire encore pour la Pologne et ses habitants. Cependant ce peuple fier, qui depuis longtemps souffre d'une plaie ouverte très longue à se cicatriser, est conscient des difficultés qu'il a déjà surmontées et de celles qui lui restent à vaincre, mais, vaillant, il est bien décidé à s'en sortir.

Trois anciens P.G de Diémoz.



Bulletin N° 17 - Octobre 1987

LE POINT SUR LES TRAVAUX DES DIFFÉRENTS STADES DE FOOTBALL

ANCIEN STADE

Après plusieurs années de dérogation, la ligue du Lyonnais a exigé que le terrain sur lequel évoluent nos joueurs, ait les dimensions réglementaires.

Dès la fin de la saison, la pelouse a été améliorée, les peupliers ont été abattus par notre scieur Pierrot NAQUIN. Nous avons profité de la présence de l'entreprise MOULIN pour faire arracher les souches et niveler la butte de manière à agrandir le stade et l'amener ainsi aux normes exigées par la ligue.

La haie de troènes, en mauvais état, a été arrachée. Les anciens vestiaires rénovés et repeints. Pour clôturer, un portail a été mis en place par l'entreprise THAIZE de DIEMOZ.

NOUVEAU STADE

Cette opération a commencé depuis plusieurs années avec l'achat du terrain à Monsieur LIGONNET. La surface étant insuffisante, une nouvelle bande de terre a été achetée dernièrement. Après la pose d'un mur par l'entreprise PRATESI, les travaux de terrassement ont débuté mi-juillet effectués par l'entreprise MOULIN.

Jusqu'au début août, ce sont 15 000 m³ de terre qui ont été «brassés». La nature du sous-sol nous a contraint à mettre sur 15 cm environ 1 200 m³ de bonne terre. Ces travaux de nivellement ont été effectués au laser. Malgré le mauvais temps de la deuxième quinzaine d'août, les travaux de drainage ainsi qu'un arrosage intégré sont actuellement terminés.

Pour permettre l'engazonnement qui aura lieu fin octobre, une deuxième couche de terre végétale (15 cm) sera déposée ; dans cette couche, un deuxième drainage s'avère nécessaire. Sur ce nouveau terrain de foot qui répondra aux normes européennes, nos joueurs de l'A.S.D. ne pourront évoluer que 18 mois plus tard. Patience donc, et en attendant, bonne saison...



VIE DU VILLAGE

Inauguration officielle de la Zone Artisanale de DIÉMOZ. C'est sur le thème engageant «venez travailler à la campagne» qu'était présentée par Christian REY maire de DIÉMOZ entouré de son conseil municipal, la magnifique plaquette de la zone artisanale.

Inauguration faite en présence de M.M Louis MERMAZ, député Maire de VIENNE, des maires des communes environnantes : HUSTACHE, SAUNIER, LASSALLE, des industriels et artisans dont monsieur F.VERA président de l'union commerciale locale, enfin des étudiants de la chambre de commerce.

Cette luxueuse plaquette à l'intention des intéressés promue par la municipalité, était réalisée par la publicité TOUCHANT déjà présente sur la zone.

Notre Maire déclarait notamment «la réalisation de cette plaquette va dans le sens d'une politique que nous avons choisie et qui conditionne en réalité tout le devenir de notre village».

«Les élus sont conscients du fait qu'ils doivent aller au devant des entreprises en leur apportant les renseignements pratiques susceptibles de les convaincre de venir s'installer plutôt là qu'ailleurs. Dans votre zone artisanale déjà bien remplie, ce lancement de la 2^{ème} tranche par les partenaires suivants : Chambre des métiers, Chambre de commerce, étude de Maître LECHNER et AUVOLAT, de Monsieur RAY expert géomètre et de la dizaine d'entreprises déjà installées ont tous apporté leur précieux concours et leur dynamisme parachevant ainsi la marche en avant d'une municipalité qui entend combattre le chômage.

Pour Monsieur MERMAZ, ancien député de l'assemblée nationale : «cette opération est remarquable, la vie s'organise à DIÉMOZ qui possède maintenant une zone artisanale de qualité».

Pour rappeler également que les trois quarts des emplois dans les prochaines années seront fournis par les entreprises de service.

A la suite de cette inauguration un vin d'honneur était offert par la municipalité dans les locaux de l'entreprise A.TOUCHANT. Nous remercions Madame et Monsieur TOUCHANT pour leur charmant accueil.

Suite au prochain bulletin pour la présentation de la plaquette de la zone artisanale.

A.P



Les travaux de la ligne LGV



Bulletin N° 18 - Mars 1988

Chers Administrés,

Le Bulletin Municipal reprend contact avec Vous pour ce premier trimestre de l'année. Quatre points de travaux importants en ce début 88.

1° - L'actualisation de la sécurité s'est concrétisée par la création de trottoirs rue du stade. Pendant ces travaux en collaboration avec les services des P & T, la Commune en a profité pour passer le câblage en souterrain, supprimant ainsi les poteaux. Cette opération doit se terminer cet été.

2° - L'entretien et la restauration de la salle polyvalente sont en cours, et doivent s'achever en avril.

3° - Les travaux d'assainissement «chemin du Petit Château» ont débuté, malgré les caprices du temps, nous rappelant ainsi que nous sommes encore en hiver ! Ceci va permettre aux riverains de se raccorder à l'égout, et éviter ainsi la stagnation de l'eau sur la route, pour le confort de tous.

4° - Nos logements locatifs ont pris forme. Cette réalisation prévue sur 10 mois va donner jour à dix appartements pour les jeunes de notre commune essentiellement, ainsi qu'une salle communale. Les travaux sont régulièrement suivis par la Commission Bâtiments.

C'est une grande satisfaction de voir commencer cette construction après 2 ans d'étude : concrétisation d'un important dossier.

Les préoccupations quotidiennes sont actuellement de deux ordres : le scolaire et l'urbanisme.

En matière scolaire : le Conseil Municipal et moi-même sommes intervenus énergiquement pour le bien être des scolaires de notre Commune ; c'est-à-dire en rappelant notre maintien au Collège J. Prévert pour les jeunes de la 6^{ème} à la 3^{ème}, et le maintien au Lycée Léonard de Vinci pour nos jeunes après la 3^{ème}. Ces différentes actions menées avec le soutien des représentants des Parents d'Elèves, avec lesquels j'entretiens les meilleures relations, permettront je le souhaite, de conserver la scolarité laïque, que le Conseil Municipal et moi-même avons à cœur de défendre.

En matière urbanisme : Le T.G.V. inquiète et menace. Dernièrement, une réunion de «petite» information s'est tenue à Grenoble. Personnellement, je tiens à vous signaler que pour l'instant, je ne vois pas d'avantages à ce projet. Des plans détaillés ont été demandés avec insistance au Préfet, afin qu'une réunion sur un «dossier précis» puisse avoir lieu.

Je ne saurais terminer sans vous parler du 26 mars prochain. En effet, par ce bulletin municipal, journal d'information et de communication, j'ai le plaisir de vous inviter à notre foire annuelle, vieille tradition diémoise. Journée de rencontres, de retrouvailles avec nos villages voisins, où l'Amitié est au rendez-vous.

A très bientôt.

Votre Maire,
Christian Rey

Bulletin N° 22 - Février 1989

Commission INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

Mme PERUT, Mr FAURE,
Adjoints, Mrs PITTARO, OLANIER, MERLIN,
VIGNAT, OLLIER A. Mr PITTARO André est nommé
RAPPORTEUR de cette commission.

Lorsque nous débutons notre mandat le 25 mars 1983, date à laquelle les différentes commissions sont formées, la commission Information-Relations Publiques innove par son **fonctionnement**. Cette commission n'existait que par le nom, jusqu'à présent, n'ayant jamais pu «décoller» pendant 6 ans.

Il faut par conséquent tout créer, son but étant l'**information** et la **communication** avec la Population, de tout ce qui a trait à la Vie Communale.

Nous mettons en place très rapidement le BULLETIN MUNICIPAL véritable journal de marche vers l'Equipe Municipale. Son titre «Notre Village» témoigne de l'attachement que nous avons tous à nos racines.

Sa composante :

«Le Mot du Maire» permet au Premier Magistrat de la Commune de descendre très près de ses administrés.

«l'Information Municipale» relate les délibérations du Conseil.

«la Vie Associative, ses échos concerne la vie active des sociétés, véritable «dynamique» dans la Commune. Cette rubrique est suivie par tous avec intérêt.

«la Vie du Village» véritable chronique des péripéties insolites ou non du village.

«l'Etat Civil» avec ses joies et ses peines.

«les Boutades du Garde» reflet d'un Humoristo-Idéaliste.

Dans un premier temps, les montages, mise en page et rédaction sont le fait d'amateurs, la commission étant composée de membres fraîchement élus ; parallèlement nous nous attaquerons à la partie réalisation technique, c'est-à-dire «son imprimerie».

Avec un matériel réformé, machine OFFSET, cette réalisation semble gageure. C'est sans compter avec le dynamisme de l'Equipe qui arrivera à bout de tous ces obstacles.

DIÉMOZ

NOTRE VILLAGE

1789...



... 1989



BULLETIN
MUNICIPAL

N° 24

NOVEMBRE 1989





LA VIE DE NOTRE VILLAGE - suite

Diémoz a fêté dignement le bicentenaire ! 13 JUILLET 1989...

A la tombée de la nuit, Diémoz se fait scintillant. Une participation massive de la population à la **retraite aux flambeaux** fait briller notre village de ses mille feux !

La joie, la bonne ambiance sont au rendez-vous. Les chansons et les rires chaleureux résonnent comme un écho magique au cœur de notre village...

Puis comme un bouquet majestueux, Diémoz s'illumine avec le **feu d'artifice** offert par la Commune. Un spectacle grandiose nous est offert, et Mr Burel qui a posé ses pinceaux pour prendre l'étincelle, nous fait découvrir ses talents d'artificier.

Sur le bouquet final, les notes musicales prennent le relais. Le **bal populaire** gratuit organisé par les Commerçants et Artisans, et les Conscrits, fait sa place parmi la foule.

«La fête bat son plein» sur les flonflons de l'accordéon.

Une excellente soirée, tout simplement !

14 JUILLET 1989...

Si pour certains Diémois un peu plus «fêtards» qu'à l'accoutumée, le réveil se fait difficile, pour d'autres en revanche, dès 8 heures «on est sur le stade pour taper la boule !»

Le traditionnel concours de boules du 14 juillet, organisé par l'association des Boules et le C.C.A.S sous les auspices de la Municipalité, remporte le succès habituel qu'on lui connaît.

Une très belle journée sportive !

Nous remercions les organisateurs et la population pour sa participation, qui ont fait de cet anniversaire de la Révolution, une très belle «Fête au Village».



Bulletin N° 24 - Novembre 1989 ... LA POSTE

Adresse postale ...

... la SIMPLIFICATION !

L'évolution technologique de nos lecteurs trieurs optiques permet depuis quelques mois la simplification de l'adresse postale, par la seule inscription à côté du numéro du code postal inchangé, le nom de la Commune.

Les Habitants de DIÉMOZ peuvent donc libeller la dernière ligne d'adresse ainsi :

38790 DIÉMOZ

Pour une meilleure distribution, n'oubliez pas de mentionner à vos correspondants la précision de votre résidence par le nom de la rue, de quartier, ou de lieu-dit.

- Mr MILLION-BRODAZ, Receveur de la Poste à Diémoz,
- Mr MUREAU, Receveur du Bureau distributeur à St-Georges d'Espéranche,
- Madame, Messieurs les Préposés à la distribution, se tiennent à votre disposition pour tous renseignements, courrier, ou services financiers.



Bulletin N° 25 - Février 1990
Une naissance souhaitée
la Bibliothèque Municipale

Le 16 décembre 1989 :
PORTES OUVERTES de la Bibliothèque Municipale à Diémoz
rue des Barbières, local «club de l'amitié».

Les visiteurs se sont succédés à une bonne cadence de 9 h à 12h. La plupart porte un grand intérêt et sont ravis de cette réalisation qu'ils attendaient depuis quelques années. La Municipalité, Mr REY Maire étaient à l'écoute de leurs administrés. Ils tiennent néanmoins à renouveler leurs remerciements aux personnes qui ont coopéré par des dons de livres aux «début» de notre bibliothèque.

Le nombre d'adhérents, à ce jour environ 45, nécessitera naturellement dès cette année un large approvisionnement en livres enfants et adultes.

OUVERTURE

- Vendredi de 13h30 à 16h30 pour les enfants des écoles,
- Samedi de 10h à 12h pour la population.

Mme Christiane LAURANCON s'est offerte à assurer l'animation et tout ce qui concerne l'organisation : Dynamique et compétente, deux qualités de la parfaite bibliothécaire.

M.P



LA VIE DE NOTRE VILLAGE

Inauguration de la Société des Forges d'Haironville

Unité de fabrication de panneau-sandwich, le 23 novembre dernier- ZONE ARTISANALE de DIÉMOZ.

Monsieur Michel HOSDAIN, PDG de la Société a laissé à Monsieur Christian REY, Maire de DIÉMOZ, le soin d'appuyer sur le bouton de mise en route de la ligne de fabrication.

En présence des Personnalités Régionales, M. HOSDAIN retraçait les grandes lignes des diverses démarches qui ont fait aboutir ce projet de décentralisation d'une multinationale à DIÉMOZ.

On notera que cette usine sans nuisance, créera dans les trois années à venir une trentaine d'emplois dans le Nord Isère.

Bienvenue à la Société Haironville dans notre zone artisanale diémoise !



Bulletin N° 29 - Mars 1991

IDENTITÉ VISUELLE DE DIÉMOZ Création d'une charte pour un logo

Vous savez aujourd'hui l'importance de la communication en tous les domaines, et ce bulletin municipal en est bien la meilleure preuve.

Nous avons souhaité donner à notre commune, une véritable identité visuelle, au moyen d'un logo qui sera désormais joint à l'ensemble des documents imprimés.

L'étude de ce logo a été confiée à l'Agence de Publicité : PUBLICITE TOUCHANT & Cie qui travaille dans la publicité au niveau national depuis 25 ans et qui est comme vous le savez, située à Diémoz.

Nous vous présentons aujourd'hui le logo choisi par notre commission et le Conseil Municipal :

A - BASES CULTURELLES :

- 1 - forme de borne et caractère Romain de l'écriture pour la référence à la XII^e borne
- 2 - coquille de ST jacques de Compostelle, symbole d'accueil (figurant sur la porte de notre Eglise classée monument historique).

B - CHOIX GRAPHIQUE :

Des couleurs chaudes avec une note d'originalité et de fantaisie par le « pétale » qui se détache.

C - TRAITE :

Un traité résolument dynamique : le 1er coup d'œil fait référence à un éventail, éventail de choix conforté par l'accroche :

VIVRE SES CHOIX

Ainsi se caractérise désormais le LOGO DE DIÉMOZ, véhicule de la personnalité de notre commune qui se veut résolument résidentielle sans rien concéder au dynamisme, et profondément culturelle sans rien céder au modernisme.

La Commission Communication.



Bulletin N° 31 - Novembre 1991

CONCRÉTISATION DU JUMELAGE

Echange et réception de DIÉMOZ Par CASTELNUOVO BELBO

DIEMOZ - Commune d'EUROPE

Allocution de Mr Christian REY, Maire de DIÉMOZ

A la mairie de CASTELNUOVO BELBO

«C'est avec une grande émotion et beaucoup d'amitié que je prends la parole aujourd'hui à Castelnuovo Belbo, chez vous, dans votre commune, Mr le Maire, Mr FORMICA».

Nos communes sont en effet jumelées depuis 20 ans (serment de jumelage signé le 22 août 1971).

Nous apportons notre collaboration à l'unification, à l'identité de la Communauté Européenne, car en effet, cette Europe ne peut se faire qu'avec le travail de la base, des petites communes comme les nôtres qui par leurs échanges, permettent à nos peuples de mieux se connaître, de mieux se comprendre d'œuvrer pour la Paix.

Il y a 20 ans : lorsque vous êtes venus dans notre village, DIEMOZ comptait 800 habitants, aujourd'hui, ce sont 1900 habitants que compte notre commune.

Le Conseil Municipal avait à cœur de fêter l'évènement de ces 20 ans.

Les 20 ans, ne se fêtent-ils pas dans la vie privée ? les 20 ans ont donné naissance à de belles chansons en France, et notamment une chanson de Maurice Chevalier.

C'est avec beaucoup de panache que Michel LECOMTE, Président du Comité de Jumelage, notre secrétaire Martine BAZZOLI, notre collègue délégué aux affaires européennes André PITTARO, remirent en place un bureau, une structure pour faciliter les échanges, ces moments que l'on vit aujourd'hui. Mais pour que les échanges soient fructueux, il faut être deux, et je ne saurais passer sous silence le travail accompli par vous, Elus de Castelnuovo Belbo, par vos dirigeants d'associations, par vous Habitants de Castelnuovo qui nous recevez aujourd'hui.

Aussi, au nom du Conseil Municipal, du Comité de Jumelage, des Diémoises et Diémois présents, et en mon nom personnel, je vous remercie de votre invitation et de votre accueil. Nos sportifs se sont amicalement affrontés, le score ne compte pas, seul le geste, la volonté et la fraternité doivent rester dans nos mémoires.

En vous renouvelant notre sympathie, notre amitié, à vous Mr le Maire, Mr FORMICA, ainsi qu'à votre Conseil Municipal et à toute la population de Castelnuovo Belbo, je vous souhaite un joyeux anniversaire à nos deux communes, et à un prochain accueil en France, à DIEMOZ.

«Vive Diémoz, Vive Castelnuovo Belbo»

Christian REY



Bulletin N° 31 - Novembre 1991

Inauguration DE L'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE

Le 29 juin dernier, une étape de plus a été franchie dans l'équipement de notre Commune, d'autant plus qu'il s'agissait du bien être et de l'éducation de nos enfants.

A cette inauguration, assistait, Mr Louis MERMAZ, Ministre de l'Agriculture, qui avait le plaisir de couper le ruban tricolore, aidé en cela par Mr GUINOT-DELERY, Sous-Préfet, Mr Bernard SAUGEY, conseiller Général et Régional, Mr Christian REY,

Notre Maire, était accompagné de Mr LEFEBVRE, Inspecteur d'Académie, et des Enseignants de notre commune.

C'était ensuite la visite du nouveau bâtiment et des différentes classes du groupe scolaire.

Cette double cérémonie se terminait par le Verre de l'Amitié.

A. PITTARO



Bulletin N° 32 - Printemps 1992

UN DIMANCHE AUX SAISIES...

Albertville 92

A l'initiative de Christian REY, Maire de DIÉMOZ et du Conseil Municipal il avait été voté une enveloppe de 30 000 F prise sur deux années budgétaires, pour organiser une journée aux Jeux Olympiques d'Albertville.

Bien évidemment, cette fête des sports d'hiver dans notre région étant un évènement unique, ce sont les enfants des écoles qui étaient les principaux intéressés.

Le dimanche 16 février, à 6 heures du matin, la place de la Mairie était très animée puisque trois cars « FAURE » dont deux à étage, attendaient deux cents personnes.

Les enfants des écoles avec les enseignants, le Sou des Ecoles, le Ski Club ainsi que plusieurs membres du Conseil et les accompagnateurs prenaient place à bord.

Aux Saisies se déroulait l'Epreuve de Biathlon masculin par équipe. Un sport très physique (ski de fond) demandant en plus adresse et sang froid dans l'épreuve du tir sur cibles.

Une ambiance de fête où drapeaux, crécelles et autres, trompettes... faisaient battre le cœur de centaines de spectateurs de toute nationalité.

Malheureusement, l'Equipe de France, bien qu'ayant donné le maximum, ne montait pas sur le podium contrairement à l'Equipe Féminine de la veille qui avait décroché la médaille d'or !

Et c'est avec une alternance de soleil et de flocons que tout le monde profitait de l'après-midi pour visiter la station des Saisies, (patrie de Franck PICARD) et acheter quelques souvenirs, sans oublier pour les enfants les traditionnelles batailles de boules de neige !

Vers 15 heures on rejoignait les cars et c'est avec des souvenirs plein la tête et les chants des enfants que le retour s'effectua.

A quand les prochains jeux dans notre région ?....

G.LEGER



La Maison pour Tous avec son parc



Bulletin N° 33 - Septembre 1992 LA VIE DE NOTRE VILLAGE La Maison pour Tous

Le 30 août 1992 a eu lieu l'inauguration officielle de la Maison Pour Tous.

C'est à Monsieur Louis MERMAZ, Ministre de l'Agriculture et de la Forêt, que revenait l'honneur de couper le ruban tricolore traditionnel.

Entouré de Monsieur Bernard SAUGEY, Conseiller Régional et Général, ainsi que de nombreuses personnalités, Monsieur Christian REY, Maire de Diémoz, commentait toutes les phases de réalisation de cette maison achetée par la Commune, et destinée à tous pour les manifestations familiales ou autres (mariages, baptêmes, soirées, fêtes etc...), ceci au rez-de-chaussée.

Au premier étage, la Section Musique de l'Amicale Laïque occupe les lieux pour ses répétitions.

Les Personnalités présentes soulignaient le bon choix des matériaux, du matériel et accessoires, et félicitaient tous les corps de métiers ayant participé à cette réussite.

Une finition aussi soignée devrait inspirer le respect et le bon usage aux divers utilisateurs.

Un règlement (copie dans ce bulletin) a été établi par la Commission Sports-Loisirs-Informations, et permettra une bonne utilisation de tout ce qui est mis à la disposition des locataires d'un week-end. Outre le fait qu'une sono est installée en permanence, un aménagement vidéo-projection-cinéma est prévu.

N'oublions pas, pour conclure, le parc de loisirs jouxtant la Maison Pour Tous qui permettra d'agréables promenades de détente aux diémoises et diémois lorsqu'ils le désirent.

Profitant de ce rassemblement sympathique des Diémois, Mr le Maire remit à vingt familles des récompenses pour le fleurissement de leurs maisons avec un prix d'honneur à Mme RAVELEAU.

Les personnalités et les habitants présents à l'apéritif offert par la Municipalité étaient unanimes pour saluer cette belle réalisation qui répond à l'attente de tous.

G. LEGER



PRODUCTION ANNUELLE :
300 000 m³

CAPACITÉ TOTALE
DES RÉSERVOIRS : 1 500 M³

NOMBRE D'ABONNÉS : 3 900

NOMBRE DE KILOMÈTRES
DE CANALISATIONS : 220



Bulletin N° 36 - Août 1993

SYNDICAT DES EAUX DU BRACHET

...Son Histoire ...

- 1945 : Quelques maisons de DIÉMOZ ont l'avantage d'avoir l'eau sur l'évier !
Projet d'adduction d'eau pour l'ensemble de la commune.
- 1948 : Travaux de captage. Les essais de pompage ne peuvent se faire à l'électricité, le réseau de Comberousse est inexistant. Obligation d'installer un transformateur : Etude du dossier est faite par le Comité Départemental.
- 1949 : Derniers sondages terminés : ils permettent de porter le débit à environ 1000 l/minutes.
Un puits sera entrepris dès les résultats de l'analyse bactériologique. Il aura 8.80 m de profondeur, 3 m de diamètre et un débit moyen de 1000 l/mn.
- 1950 : Le puits est terminé ; essais de pompage incessants.
- 1951 : Accord de la Commune de St Georges d'Espéranche pour la constitution d'un Syndicat Intercommunal pour l'exploitation en commun des Eaux du Brachet.
Les travaux commenceront bientôt par les constructions de la station de pompage et des transformateurs.
- 1954 : Les travaux commencent : équipement de la station de pompage, construction du château d'eau, canalisation reliant la station de pompage avec le château d'eau, le hameau de Comberousse, et la cime de Diémoz.
- 1955 : **Création du Syndicat Intercommunal des Eaux du Brachet** constitué par Diémoz et St Georges d'Espéranche. Mr Touchant, Maire de la Commune est fondateur dudit Syndicat et Président.
- 1968 : Charantonay entre au Syndicat Mr Odet, Maire de St-Georges devient Président du Syndicat à la demande de Mr Touchant.
- 1977 : Bonnefamille vient se joindre aux trois autres communes.
- 1989 : Décision du Bureau Syndical pour la construction d'une station de pompage à Lafayette
coût des travaux prévus : 9 millions de F.
- 1991 : Mise en route de la station qui dessert prioritairement Diémoz.
- 1993 : Adhésion de Roche.



Membres du Conseil Municipal délégués au Syndicat des Eaux du Brachet :
Mrs Christian REY, Maire, Marcel JACQUIER Adjoint, Pierre NAQUIN et Roger BUISSON



Bulletin N° 39 - Avril 1994
INFO-SVP...
Historique !

Suite à une visite en notre mairie, à l'occasion de recherches généalogiques, Monsieur Pierre REVERCHON domicilié à Charbonnières-les-Bains a eu la gentillesse de nous communiquer quelques précieux éléments en sa possession, à savoir :

«Le 18 juillet 1836 s'est marié à DIEMOZ, Jacques Maximilien REVERCHON qui a émigré aux U.S.A pour fonder une colonie fouriériste. On trouve à DALLAS un immense parc public restant de cette colonie et portant son nom, donné également par la suite à un building, à une salle polyvalente.

Ce Reverchon a donné naissance (Diémoz 3.08.1837) à Pierre Jacques REVERCHON, botaniste célèbre aux U.S.A.

Plusieurs plantes portent son nom et son souvenir est perpétué au Musée de DALLAS.»



Bulletin N° 41 - Octobre 1994

Inauguration DES VILLAS LOCATIVES Résidence «LES CHÊNES»

Le samedi 10 septembre ont été inaugurés les nouveaux logements «les chênes» au centre du village.

En présence de nombreuses personnalités, Mr Christian REY, notre Maire ainsi que Mr Camille VITTETA, Président des HLM de Voiron, coupaient le ruban tricolore.

Les personnes présentes furent invitées à visiter deux appartements habités et purent apprécier l'effort d'aménagement proposé ainsi que le choix judicieux des matériaux.

Après les allocutions de Mrs REY et VITTETA, un buffet apéritif était offert par la Société PLURALIS.





Anciens Combattants de Diémoz UMAC-PG FNACA-AFN



Bulletin N° 59 - Février 1999

Inauguration de la STÈLE

Plus de 40 drapeaux d'Associations d'Anciens Combattants, plus de 350 personnes ont participé à l'inauguration de la stèle le 3 octobre 1998, qui a été érigée et financée par la Municipalité et les Associations d'Anciens Combattants de Diémoz.

Elle a été érigée en souvenir et à la mémoire des Anciens Combattants de toutes les Guerres. M. Bernard SAUGEY, Président du Conseil Général, Mme VALLA, représentant Mr MERMAZ, Député, les Pompiers d'Heyrieux, la Gendarmerie et de nombreuses personnalités nous ont fait l'honneur d'être présents.

Après la découverte de la stèle par Monsieur Le Maire et les Personnalités du Monde combattant, des gerbes furent déposées. Mr REY, Maire de Diémoz, Mr SAUGEY Président du Conseil Général, Mr BELOUD Président de l'UMAC FNACA de Diémoz, Mr AUDOUX du Bureau Départemental FNACA, Mme VALLA représentant Mr le Député prirent la parole pour expliquer le but de cette stèle et retracer l'histoire de ces hommes que le destin a jeté dans la tourmente des guerres.

Diémoz, avec son Monument où sont inscrits les noms de 22 enfants du pays, morts au champ d'honneur et la Stèle à ses côtés, participe au devoir de mémoire et a inscrit une page de l'histoire de notre pays en son sol.

L'absence de la jeunesse et des enfants des écoles a été particulièrement remarquée lors de la cérémonie d'inauguration.

Les parents de ces jeunes et les dirigeants d'associations s'occupant de jeunes les ont privés d'une leçon d'histoire que leurs professeurs auraient pu commenter et d'être les témoins d'un événement qui ne se reproduira certainement pas au pays.

Faire assister les enfants aux commémorations de la fin des ces Guerres 8 mai-19mars-11 novembre, ou à une inauguration comme la stèle est un devoir moral, c'est de l'instruction civique, c'est à travers elles que nos enfants apprendront l'Histoire de leur Pays et les valeurs de la République. C'est à travers elles qu'ils apprendront la valeur du mot «PAIX»



Bulletin N° 60 - Juin 1999

Incendie de l'école Le 15 avril 1999

Chères Diémoises, chers diémois
Les faits de l'actualité ont hélas marqués notre paisible commune. Une partie de notre groupe élémentaire a été détruite par un incendie qui s'est déclaré dans la nuit de 5 au 6 avril courant.

Devant cette situation, j'ai demandé au Conseil Municipal de se réunir en session extraordinaire le mercredi 7 avril, afin de prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires à la reprise de la scolarité après les vacances de Pâques.

Le Conseil Municipal et moi-même tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont apporté leur soutien, les Sapeurs Pompiers pour leur intervention efficace, la Gendarmerie d'Heyrieux qui a en charge le suivi de l'enquête, le Corps Enseignant, le personnel communal, les différentes administrations concernées, et enfin les Parents d'Elèves pour leur compréhension et leur comportement en cette situation de crise.

Nous tenons également à vous faire part de notre profonde déception, de savoir que ce sinistre est dû à un manque de citoyenneté et de respect du bien public. L'école élémentaire bénéficiait de bonnes structures, dans un excellent état d'entretien et offrait les meilleurs équipements possibles pour que nos jeunes évoluent dans un cadre agréable et fonctionnel.

A la suite de cette réunion, nous avons pris contact avec les différents services du Conseil Général pour permettre la mise en place provisoire de classes préfabriquées, afin que l'accueil des enfants et la continuité de leur enseignement se fasse dans des structures conformes aux normes de sécurité.

L'Equipe Municipale est mobilisée pour que la rentrée du 26 avril se réalise aux mieux. J'assisterai personnellement à cette rentrée, avec la commission de sécurité, la commission scolaire et l'inspecteur de l'Education Nationale, afin que le troisième trimestre débute dans de bonnes conditions.

D'ores et déjà, le Conseil Municipal a autorisé la reconstruction du groupe élémentaire.

Sachez que les élus et moi-même, apporterons une attention particulière pour que ce bâtiment soit rénové dans les meilleurs délais.

Votre Maire
Christian REY





Bulletin N° 64 - Mars 2000

L'ARBRE de L'AN 2000

4 Février :

Réunis dans le Parc de la Maison pour Tous,
les enfants de la cantine plantent les arbres de l'An 2000

5 février :

Les enfants de la maternelle, à leur tour, plantent l'Arbre de l'An 2000.



24 et 25 Juin 2000 Grande Fête Communale

Organisée par la Commission des Sports et Loisirs et les Associations Sportives et Culturelles Diémoises.

A cette occasion un buffet tout à fait particulier vous attend.

En effet, vous pourrez déguster un bœuf cuit à la broche.

Une animation parmi tant d'autres, puisque sur l'invitation de la Commission des Sports et Loisirs, de nombreuses associations participeront à cette Grande Fête Communale, où différents thèmes seront représentés.

En soirée, un magnifique feu d'artifice «son et lumière» vous est réservé, et nous vous invitons à la soirée dansante qui suivra.

Votre présence sera notre récompense.



Carnaval organisé par le Sou des Écoles

Bulletin N° 70 - Septembre 2001



SOU DES ECOLES

Quelle est l'origine du «Sou des Ecoles»

C'est Jean Macé qui fonda le 25 octobre 1866 la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente pour militer en faveur de la démocratie et de l'école laïque.

A chaque adhérent, les dirigeants demandaient « une signature et un sou ».

C'est à partir de cette date qu'on vit apparaître dans les communes des associations dites du «Sou des Ecoles».

Elles avaient pour but l'instruction du peuple et la scolarisation des enfants, en venant en aide par différents moyens aux familles nécessiteuses.

Pour récolter de l'argent, elles organisaient des conférences, des concerts, des lectures à hautes voix, des repas dansants ; etc....

Source : «L'ALMANACH DAUPHINOIS 2000»

Pour perpétuer cette tradition, venez rejoindre notre équipe et écrire avec elle une petite page de «l'Histoire» du Sou des Ecoles de Diémoz.

L'équipe du Sou

Liste des Associations de Diémoz

(mise à jour avril 2013)

Nom Association	Président (e)	Adresse	Commune	Tél
A.C.C.A	MICHEL Jean	111 au du Bruchet, Comberousse	ST GEORGES reseau	06-01-24-15-74
AERO'K/YOGA	MICHON Huguette	9, rue de la Chapelle	DIÉMOZ	04-78-96-22-16
AMICALE LAIQUE	CALAIS Liliane	5, imp de la Mésaudière	DIÉMOZ	04-78-96-24-27
ANCIENS COMBATTANTS	BELOUD André	41, avenue des Bruyères	DIÉMOZ	04-78-96-21-81
ART ET CULTURE	OLANIER Ariette	9, Lot le Charmel	DIÉMOZ	04-78-96-25-20
BASKET	PRATESI Fernand	14, rue de la Chapelle	DIÉMOZ	04-78-96-23-95
BIBLIOTHÈQUE	LUCIANI Marie-Jo	3, avenue des Fleurs	DIÉMOZ	04-78-96-26-28
BOULES	ABRAHAM Yves	1, Rue des Etangs	DIÉMOZ	06-89-16-33-91
CALIGAE	PELLET Marcelle	32, Route de Vienne	DIÉMOZ	04-78-96-26-65
CAVALIERS des Bruyères	DOUCET Agnès	338, avenue de l'Europe	HEVRIEUX	06-52-95-78-82
DIÉMOZ COMPET TEAM JR99	JACQUIER Roger	3, impasse de la Plaine	DIÉMOZ	04-78-96-24-73
CHIFFRES ET LETTRES	BERARD Ophélie	25, rue du Stade	DIÉMOZ	
CHORALE	POUZET Danièle	22 bis rue de Comberousse	DIÉMOZ	04-78-96-25-49
CLUB DE L'AMITIÉ	CHATAIN Gilbert	9, avenue des Bruyères	DIÉMOZ	04-78-96-20-62
CLUB PHOTOS	THEVENON François	7, chemin des Combes	DIÉMOZ	04-72-70-80-78
COMITÉ DE JUMELAGE	SAYER Yvan	6, Lot le Vernay	DIÉMOZ	04-78-96-28-79
DANSE	SERRE Corinne	La Samuviel	DIÉMOZ	06-83-56-66-23
DIEM'FLAMENCO	NAVARRO Isabelle	5, bis Rue de la Chapelle	DIÉMOZ	04-78-96-21-91
DIÉMOZ GRIMP'	COMACLE Peggy	22, avenue des Bruyères	DIÉMOZ	06-73-98-71-48
D.S.M (ski montagne)	AUSSERT Yves	7, rue Lafayette	DIÉMOZ	04-78-96-28-07
ECHEVETTES (des)	JANIN Mirella	Les Bruyères	DIÉMOZ	04-78-96-22-01
FILLES DE LUMIÈRE	SERRE Jean	21, rue des Etangs	DIÉMOZ	04-78-96-21-55
F.N.A.C.A	SERRE Henri	2, rue de la Liberté	DIÉMOZ	04-78-96-20-71
GYMNASTIQUE DIÉMOISE	FAURIE Alan	186, rue du Jaillat	GRENAY	Mme Baylet 06-14-75-13-72
FOOTBALL	QUENEL André	12, rue Marchande	DIÉMOZ	04-78-96-21-17
GIC (G1 Commercial)	LOCATELLI Davy	2, rue de Comberousse	DIÉMOZ	
GV	FAYE Sonia	50, Rue de Comberousse	DIÉMOZ	06-83-75-52-86
HALTE GARDERIE	MICHON Huguette	9, rue de la Chapelle	DIÉMOZ	04-78-96-22-16
KARATÉ	NEPLE Corinne	12, rue de Comberousse	DIÉMOZ	06-26-80-15-19
LAURENT SPORT AUTO	MARTIN Laurent	7, impasse de La Plaine	DIÉMOZ	
MOTO CLUB	GUENY Serge	27, rue de la Mésaudière	DIÉMOZ	04-78-96-27-50
MUSIQUE	VIGNAT Yannick	11, B rue sur les Vignes	DIÉMOZ	06-13-30-03-39
MUSIKORIZON	ANZIL Jean-Marc	Rue de Comberousse	DIÉMOZ	04-72-70-80-24
OBJECTIFS DUNES	FOURNIER Jacky	26, avenue des Bruyères	DIÉMOZ	04-78-96-25-32
PARENTS ELEVES MATERNELLE	MICHEL Céline	3, rue sur les Vignes	DIÉMOZ	
PARENTS ELEVES PRIMAIRE	ALBOUD Stéphane	15, rue du Stade	DIÉMOZ	
PÊCHE	NEPLE Alain	5, bis imp- des Bruyères	DIÉMOZ	
PEINTRES DIÉMOIS	RATINET Geneviève	11, avenue des Bruyères	DIÉMOZ	04-72-76-87-92
PETITES MAINS	ODET Michelle	7, chemin du Bessay	DIÉMOZ	
PITCHOUNES	FOLLEAS Nadine	3, Lot les Lavandières	DIÉMOZ	04-72-70-87-60
SOU DES ÉCOLES	BARDOT Céline	9, rue des Barbrières	DIÉMOZ	04-72-76-85-64
STOCK-CAR	JACQUIER Laurent	2, impasse de la Plaine	DIÉMOZ	04-78-96-24-73
SYLVER TEAM	GARCIA José	3, avenue des Bruyères	DIÉMOZ	06-52-88-68-86
TEAM JB QUAD RACING	JANIN Jocelin	La Fayette	DIÉMOZ	
TENNIS	NADEAU Jérôme	1, rue des Qumias	VILLEFONTAINE	04-74-96-91-85
TENNIS DE TABLE	DELORME Jacques	8, rue de l'Égalité	DIÉMOZ	06-84-21-31-80
TWIRLING	VUILLEROD Laurent	Chemin Teizevoz Gillet	BONNEFAMILLE	04-74-88-32-48
Ass. ST ROCH (L.P)	RIGORI Sylvaine	35, avenue des Bruyères	DIÉMOZ	04-78-96-26-17
VEGA ENVIRONNEMENT	SCHNEIDER Joseph	6, rue des Brèsses	DIÉMOZ	09-66-83-25-82

Bulletin N° 72 - Février 2002

LOI 1901 et la liberté d'association.

Le 1^{er} juillet 1901, Pierre WALDECK-ROUSSEAU fait adopter, au terme d'une longue bataille parlementaire, la loi «relative au contrat d'association», d'une portée considérable et qui garantit une des grandes libertés républicaines. Ainsi, tout citoyen dispose du droit de s'associer, sans autorisation préalable.

Le tissu associatif a une importance fondamentale dans une collectivité locale et peut être plus encore chez nous qu'ailleurs.

La liberté d'association a connu une histoire mouvementée en fonction des aléas politiques et a donné lieu à un riche débat d'idées.

Après 30 ans de négociations et discussions, la loi de 1901 a été adoptée grâce à la ténacité du Président du Conseil Constitutionnel de l'époque : PIERRE WALDECK-ROUSSEAU.

La liberté d'association dont la reconnaissance fut lente et contestée, favorise aujourd'hui l'expression de la vitalité du corps social, et fait de la liberté d'association un principe à valeur constitutionnelle.

La première association diémoise créée sous l'égide de la loi 1901 fut « Les Chasseurs de Diémoz » le 15 avril 1906, suivie de près par le « Sou des Ecoles », le 15 octobre 1906.

Que de chemin parcouru depuis cette première création.

La Commission Sports Loisirs et Animation a eu l'initiative de fêter ce centenaire en conviant les 39 Présidents de la Vie Associative à une soirée, salle de la Mairie le 29 novembre 2001.

• associations qui se distinguent en 4 catégories :

- **Les associations scolaires sont au nombre de 5** : Cantine, Halte Garderie, Parents d'élèves PRIMAIRE et MATERNELLE, Sou des Ecoles.
- **Les associations diverses** : 7 : ANAMAJ, Anciens Combattants, FNACA, Club de l'Amitié, Conscrits, Petites Mains de Diémoz, Véga Environnement.
- **Les associations culturelles** : 8 : Art et Culture, Bibliothèque, Chiffres et Lettres, Chorale, Club Photos, Comité de Jumelage, Kiosque à Musique, Association Saint Roch.
- **Les associations sportives** : 19 : ACCA, Aéro'k, Amicale Laïque, Basket, Boules, Caligae, Camion Team J.R., Danse, DSM, Football, Gym Douce, Gym Volontaire, Moto Club, Pêche, Stock Car, Tennis, Tennis de Table, Twirling, Volley.

39 Associations à Diémoz, le monde associatif reste une grande famille, mais que seraient nos associations sans les bénévoles qui les font vivre et exister, et sans les sociétaires extrêmement nombreux. 50% de la population diémoise participe à la vie de ces associations (alors que la moyenne nationale est de 25 à 30%).

I N A U G U R A T I O N

HALL DES SPORTS



13 DECEMBRE 2003

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



HISTORIQUE HALL DES SPORTS



1997

- Décision du Conseil Municipal pour le choix de l'emplacement du bâtiment du Hall des Sports : implantation sur le plateau sportif, surface projetée 1500 m².

2000

- **23 Février :**
Délibération du Conseil Municipal pour la construction du Hall des Sports, estimation du projet.
Montage des dossiers de subvention.
- **Fin 2000 :**
Visites de salles de sports sur d'autres communes : Luzinay, Domarin, La Verpillière, Nivolas-Vermelle, Bourg-Les-Valences.



2001

- **5 Janvier :**
Dépôt du permis de construire.
- **12 Février :**
Notification de la subvention DGE.
- **3 Octobre :**
Appel d'offres ouvert avec lots séparés.

2002

- **7 Janvier :**
Début des travaux.
- **23 Mars :**
Pose de la 1^{ère} pierre par Christian NUCCI,
Vice Président du Conseil Général de l'Isère, Maire de Beaurepaire.
- **Septembre 2002 :**
Visite du bâtiment en cours de construction par les Associations.
- **Novembre :**
Notification de la subvention du Conseil Général de l'Isère.



2003

- **20 Février :**
Réception des travaux.
- **25 Février :**
Elaboration du règlement intérieur.
- **19 Juin :**
Validation par la commission sécurité.
- **SEPTEMBRE 2003 :**
Ouverture de la Salle et REMISE des clés aux Associations.



Bulletin N° 79 - Février 2004 - Après la canicule de 2003

CHAUD...CHAUD...41° à l'ombre...

De mémoire de Diémois, jamais le thermomètre n'avait été aussi généreux !

Beaucoup de Diémois dont je fais partie sont inquiets sur les conséquences possibles de la canicule que nous avons subie cette saison estivale. Il ne m'est pas possible d'émettre une opinion sérieuse à ce sujet, ni en amont ni en aval de ce phénomène, sinon l'absence de pluie. Cependant, afin de raviver les souvenirs des uns et des autres, je peux apporter quelques précisions sur la quantité d'eau que le ciel a bien voulu nous gratifier annuellement depuis 1991.

Mes relevés prennent en compte la hauteur d'eau de pluie tombée chaque année, du 1^{er} Mars au 30 Octobre, avec pointage au 15 Août, où généralement intervient un changement de temps ainsi qu'une baisse de la température.

- 1991 : hauteur au 15 août : 277 mm au 30 octobre : 667 mm
- 1992 : hauteur au 15 août : 476 mm au 30 octobre : 759 mm
- 1993 : hauteur au 15 août : 332 mm au 30 octobre : 957 mm
- 1994 : hauteur au 15 août : 337 mm au 30 octobre : 640 mm
- 1995 : hauteur au 15 août : 354 mm au 30 octobre : 640 mm
- 1996 : hauteur au 15 août : 477 mm au 30 octobre : 646 mm
- 1997 : hauteur au 15 août : 329 mm au 30 octobre : 445 mm
- 1998 : hauteur au 15 août : 390 mm au 30 octobre : 650 mm
- 1999 : hauteur au 15 août : 386 mm au 30 octobre : 677 mm
- 2000 : hauteur au 15 août : 373 mm au 30 octobre : 719 mm
- 2001 : hauteur au 15 août : 499 mm au 30 octobre : 697 mm
- 2002 : hauteur au 15 août : 457 mm au 30 octobre : 696 mm
- 2003 : hauteur au 15 août : **166 mm**

Un retraité.....Ami de la nature

Bulletin N° 84 - Novembre 2005

Discours prononcé par
Monsieur Christian Rey, Maire de Diémoz,
le Dimanche 4 septembre 2005, lors du Comice Agricole.

Je vous souhaite la bienvenue à Diémoz, notre commune est riche par son passé et bien sûr tournée vers l'avenir, d'une superficie moyenne de 1 372 hectares son point culminant est situé à 427 mètres.

L'origine de son nom provient de l'époque romaine puisque l'une des routes partant de Vienne vers l'Italie passait à Diémoz qui portait le nom de la douzième pierre milliaire «Duodecinum» devenue après beaucoup d'autres formes DIEMOZ.

La polyculture est très présente sur notre territoire avec une dominante céréalière et la présence d'une importante roseraie qui a fait de Diémoz la commune aux 100 000 roses.

Je vous souhaite donc la bienvenue pour ce repas du comice agricole des trois cantons Heyrieux, La Verpillière et l'Isle d'Abeau.

Plusieurs personnalités m'ont demandé de les excuser :

Monsieur le Sous Préfet de Vienne

Monsieur Louis MERMAZ Sénateur

Monsieur Georges COLOMBIER Député de l'Isère

Madame Martine ROURE Député européen

Monsieur Gérard COLLOMB Maire de Lyon

Monsieur Jean FAURE Sénateur

Monsieur André VALLINI Président du Conseil Général de l'Isère

Madame Eliane GIRAUD, Conseillère Régionale de l'Isère.

Les réunions agricoles possèdent une histoire qui est aussi vieille que notre pays.

Aussi loin que l'on remonte dans le temps, on aura toujours vu des paysans se rassembler afin de faire du négoce, et longtemps la bonne santé du commerce émanera de la qualité de ses échanges.

La part de l'agroalimentaire dans la balance commerciale de notre pays est prépondérante, et dans notre région nous avons une agriculture à la pointe du progrès.

D'ailleurs, que l'agriculture d'un pays fonctionne à plein et c'est la nation toute entière qui se porte allègrement. Elle importe peu, consomme ses propres productions et revend le surplus aux autres nations.

A une échelle locale, une région qui peut compter une agriculture dynamique acquiert une dimension et une reconnaissance que d'autres n'ont pas.

Leurs représentants bénéficient de cette aura.

Cette aura c'est vous qui la rendez forte et vivante. Ainsi je me réjouis avec vous de la tenue de ce comice agricole 2005 des 3 cantons qui regroupent 20 communes.



Comice Agricole de Diémoz - Septembre 2005

Je vous félicite vous, personnes de la terre, pour la qualité de vos différents produits et nous avons pu hier admirer l'éventail de vos productions récompensées à leurs justes valeurs. Bien sûr, ces paroles n'apaisent pas vos préoccupations économiques, préoccupations légitimes :

- Sécheresse
- Baisse du prix du lait
- Difficultés de la filière fruits et légumes
- Difficultés dans le domaine de l'élevage notamment au niveau du prix de la viande.

Sans oublier les éleveurs de la filière ovine qui heureusement dans notre secteur géographique, ne sont pas touchés par la présence du loup.

De même les répercussions de l'augmentation du prix du pétrole, qui vous touchent de plein fouet comme elles touchent toutes les catégories de populations.

Le coût du pétrole représente plus de 30% du budget d'un ménage.

En matière communale, une charte, est sur le point d'être signée avec les producteurs régionaux afin de permettre l'ouverture d'une halle paysanne, qui je l'espère pourra pallier pour partie aux difficultés de la filière fruits et légumes.

Cette halle paysanne verra le jour après avis de la CDEC (Commission Départementale d'Équipement Commercial) dans le cadre d'un projet d'ouverture d'un centre commercial avec à la clé la création de 100 emplois.

Et à ce titre je souhaite que le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Isère et notre Député Monsieur Jacques REMILLER, apportent leurs soutiens favorables à ce dossier, ayant eu celui-ci de notre conseiller général.

Le Département de l'Isère par l'intermédiaire du Conseil Général joue également tout son rôle dans le soutien de l'activité agricole : je laisserai le soin à Christian NUCCI Vice Président du Conseil Général de développer les actions effectuées en la matière pas l'assemblée départementale présidée par André VALLINI.

Mais avant tout, ce repas est illuminé par la grâce de la reine du comice Mélanie CAILLET ses dauphines : Florine MAGNARD et Marjorie JULLIEN. Ses demoiselles d'honneur : Séverine BARRANCO et Marie-Charlotte TOUCHANT, habillées par «Merlin Couture» et coiffées par «Colorys Coiffure Mixte», commerçantes de Diémoz.

Elles vont nous quitter dans quelques instants pour présider le défilé composé de 31 chars dont 6 animations musicales (fanfares et groupes musicaux) : défilé qui a été préparé par le Président du Comité d'organisation et toute son équipe de bénévoles.

Votre Maire
Christian REY



Tous à pied sur le chemin de l'école

La 2^{ème} opération « Pédibus » de l'année aura lieu ce samedi



Samedi, opération « Pédibus » pour retrouver le plaisir de la marche et pour se familiariser avec la rue et ses dangers

L E COMITÉ LOCAL DE DIÉMOZ, les parents d'élèves et le sein des écoles organise la 2^{ème} opération « Pédibus » de l'année, ce samedi 13 mai. Ce pédibus est un ramassage scolaire qui se fait à pied. La caravane d'enfants représente l'autobus mené par les parents qui deviennent les conducteurs.

Celle-ci accueille les enfants qui sont alors les passagers en différents endroits de l'itinéraire, les arrêts, selon un horaire fixe.

Trois itinéraires et deux caravanes

Cette action a pour but d'une part de faire marcher les enfants, sur le chemin aller de l'école mais surtout de stimuler

l'usage de la voiture et protéger l'environnement tout en augmentant la sécurité des écoliers aux abords de l'école.

Trois itinéraires ont été élaborés avec à chaque fois deux caravanes afin de distinguer le périmètre et la matérialité. Rendez-vous aux Boulevards à 8 heures (ligne rouge), place de la mairie à 8 h 10 (ligne bleue) et à la Mérauilhère (ligne verte) à 8 h 10.

L'objectif est de pérenniser l'opération sur 2006, le prochain rendez-vous sera donc fixé au samedi 10 juin, pour la 3^{ème} édition et de perpétuer le projet local de l'année scolaire 2006/2007.

Françoise Grignon



Bulletin N° 89 - Décembre 2007

VRAIES/FAUSSES idées sur le tri

On trie toutes les bouteilles et flacons en plastique ?

VRAI. On recycle toutes les tailles et toutes les formes ! Du cubitainer de vin au flacon de gel douche, en passant par les eaux et les lessives, tous les flacons et bouteilles en plastique doivent être triés.

Bien vidées, même la bouteille d'eau de javel ou la bouteille d'huile alimentaire sont recyclées !



Il n'est pas nécessaire de laver les boîtes de conserve ?

VRAI. Il suffit de bien les vider avant de les trier.

Toutes les briques alimentaires se recyclent ?

VRAI. Quelles que soient leur taille et la nature des aliments qu'elles ont contenu (lait, soupe, jus de fruits...) les briques sont toutes à recycler.

Il suffit de bien égoutter et il n'est pas nécessaire d'enlever les becs verseurs en plastique.

Même vidés, les aérosols sont dangereux ?

FAUX. Bien vidés, ils ne présentent aucun problème de sécurité, que ce soit au moment de la collecte ou au centre de tri. En plus, ils se recyclent très bien.



En Isère :

En 2005, chaque habitant du département a permis de recycler plus de 36 kg d'emballages ménagers et 18 kg de journaux magazines !

Ce sont 40 412 tonnes d'emballages ménagers qui ont été recyclées pour donner naissance à de nouveaux produits :

- 1 261 tonnes d'acier de quoi fabriquer
- 59 tonnes d'aluminium qui deviendront
- 7 535 tonnes de carton, l'équivalent de
- 2 586 tonnes de bouteilles/flacons plastiques de quoi fabriquer
- 28 971 tonnes de bouteilles/bocaux en verre

= 1 817 voitures

= + de 15 600 vélos

= 35 millions de boîtes à chaussures

= des pulls polaires

= 82 millions de nouvelles bouteilles



SYSTÉPUR : Syndicat Mixte Pour L'Exploitation de la Station d'Épuration de l'Agglomération Viennoise.

À l'époque gallo-romaine, l'agglomération viennoise était déjà dotée d'un réseau d'adduction d'eau performant, mais les «eaux usées» s'écoulaient directement dans le milieu naturel, la Gère et le Rhône.

Depuis 1995, elles sont désormais épurées avant d'être rejetées dans le fleuve. Dix sept communes des deux rives du Rhône, se sont associées avec les industriels de la région pour mettre en œuvre un équipement de traitement des eaux... C'est une contribution importante et nécessaire à la protection de notre environnement, et à la qualité de nos ressources aquifères.

Le SYSTÉPUR, en régie directe, gère cet ensemble prévu pour 50 000 habitants et environ 22 000 équivalents habitants, correspondant aux pollutions industrielles. 18 000 m³ d'effluents, sont traités par jour.

Conformément à l'article 4 des statuts du SYSTÉPUR, le Syndicat d'Assainissement de la Plaine de Lafayette (SIA) doit y être représenté par 3 délégués titulaires et deux suppléants. Camille Lassalle, C. Rey et G. Parrain sont délégués titulaires. Au cours de la réunion du 18 mai, l'un des 4 postes de vice-présidents, réservé au SIA, fut attribué à C. Rey.



SYNDICAT des 4 Vallées : Bassin versant de la Sévenne, de la Véga, de l'Amballon- Gervonde, de la Gère.

Dans les années 1970, les communes concernées par la Gère, la Sévenne et leurs affluents se sont regroupées pour créer une instance chargée de la gestion des rivières : le Syndicat des 4 Vallées fut créé en 1975 par arrêté préfectoral. L'objectif principal du Syndicat, fut, pendant vingt ans, la gestion des rivières.

Moins présente, réglementairement plus encadrée, l'ancienne société rurale n'a plus pu réaliser le travail d'entretien des rivières et des berges, qu'elle menait jusqu'ici. D'autre part, l'urbanisation et l'évolution des pratiques agricoles, ont accéléré la vitesse de ruissellement de l'eau, ce qui accroît la dangerosité des crues.

Les étangs sont moins entretenus, ce qui crée des risques de ruptures de digues. De plus, on consomme toujours de plus en plus d'eau.

La volonté de mettre en place une gestion globale a émergé et s'est concrétisée dans les années 1990, par le Contrat de Rivière.

Elle a pris en compte la sécurité, la pollution, mais aussi le tourisme et la pêche, tout en préservant la qualité des milieux aquatiques. Cela représente 200 kilomètres de rivières entretenus, 29 communes, et 75 000 habitants répartis sur les quatre bassins versants.

Au cours du comité syndical du 16 Avril 2008, 58 délégués étaient présents, après l'historique de monsieur Jean JULLIEN, et la présentation de Caroline CROZET, chargée de mission, le bureau du syndicat a été reconstitué. Monsieur CURTAUD Patrick, seul candidat fut élu Président au premier tour. 4 vice présidents, un par bassin versant furent élus.

L'élection du cinquième vice-président, attaché à la Gestion des étangs, clôtura la séance.



Bulletin N° 91 - Novembre 2008

L'Amicale Laïque

Avant de présenter la vie d'un grand nombre de nos associations, il est important de rappeler la date du 5 juillet 2008, date à laquelle nous avons fêté le 80^{ème} anniversaire de la création de l'Amicale Laïque de notre village.

Sous l'impulsion de Rémy Touchant, l'Amicale Laïque a vu le jour en 1928 afin de «défendre l'école laïque, de procurer aux jeunes gens sortis de l'école des distractions saines et morales et d'entretenir en eux les sentiments de confraternité nés sur les bancs de l'école» extrait du procès verbal de la réunion constitutive du 24 mai 1928. En 2008, ce sont 21 associations et plus de 1600 adhérents qui participent à la vie de l'Amicale Laïque. Le samedi 5 juillet tout le village était réuni pour cette grande fête de la vie associative. Après un dépôt de gerbes sur les tombes des personnalités de notre village qui ont joué un rôle très important dans le développement de l'Amicale, **Messieurs Touchant, Rey et Pérut**, les différentes associations, membres ou non de l'Amicale Laïque, ont défilé dans les rues du village pour se retrouver vers la salle Gabriel Rey, pour écouter les différents discours. Michaël Goichot, Président en exercice, entouré des Présidents d'honneur Messieurs Olanier, Danon, Capiod, (Monsieur Toquet étant excusé), de Christian Rey, du Conseil Municipal et des différents Présidents des associations, a orchestré de mains de maître cette journée. Après un apéritif convivial, l'après-midi s'est déroulée dans le parc de la Maison pour Tous avec des jeux pour tous les âges.

Parallèlement, une exposition relatait l'historique et les grands moments de l'Amicale Laïque Diémoise et permettait aux créations artistiques, manuelles élaborées au sein de certaines associations d'être montrées à un plus grand nombre.

Cette journée, sous le signe de la bonne humeur s'est poursuivie autour d'un repas festif et d'une soirée dansante bien sympathique qui restera longtemps dans les mémoires de tous. Voici quelques photos qui rappelleront de bons souvenirs.





Bulletin N° 93 - Novembre 2009 Le Forum des Associations

Le 5 septembre 2009 a eu lieu le 11^{ème} forum des associations de notre village. La commission «Sports Loisirs et Animations», en collaboration avec la vie associative a proposé cette manifestation qui permet à chacun de prendre connaissance de toutes les activités culturelles et sportives offertes sur notre village.

C'est aussi le temps des retrouvailles après les vacances. Plus d'une trentaine de clubs étaient présents sur un tissu associatif de plus de quarante structures. Cette année, la buvette de l'après-midi a été assurée par les Conscrits.

A 16 heures 30, nous avons pu assister à une démonstration de l'utilisation de défibrillateurs. Comme d'habitude, vous avez été nombreux à participer à cette après-midi.





Bulletin N° 94 - Mai 2010

Conseil Municipal des Enfants

«Initiation à la citoyenneté avec la création d'un Conseil Municipal d'Enfants», tel était le vœu du Conseil Municipal de Diémoz. (vœu inscrit dans son programme de 2008). Après plusieurs réunions, le vœu est devenu réalité. En effet, le jeudi 25 mars 2010, des élections (totalement identiques aux vraies élections) : tracts, affiches, isolements, urne, dépouillement, ont été effectués. Le Conseil Municipal d'Enfants, présidé par un élu est créé pour favoriser la participation des jeunes aux affaires communales. Il permet d'intéresser les enfants à la gestion locale et de développer leur sens civique, en leur donnant un rôle de proposition et en leur offrant la possibilité de mener des actions d'intérêt général, en concertation avec les élus. Les aider à devenir des citoyens adultes à part entière leur faire prendre conscience que la mission d'intérêt collectif est prépondérante, leur faire découvrir le fonctionnement de la vie publique, leur apprendre à s'impliquer, à faire des choix et à rester réalistes, est un vaste programme.

Sur 121 enfants inscrits et votants, 23 candidats, quelle effervescence ! 5 enfants ont été élus : BICHARD Romane, COLOMA Elsa, BONNET Malvin, BOURILLOT Charlotte, MERCKLE Lilia.

Une 2^e élection aura lieu à l'automne pour avoir un conseil municipal d'enfants au grand complet (9 élus). Le Conseil Municipal tient à féliciter les élus Enfants, à remercier le Corps Enseignant pour son soutien effectif (éducation civique) et les Parents des enfants candidats, pour leur engagement. Une cérémonie officielle, présidée par Monsieur le Maire, Christian REY, aura lieu en Mairie, après les vacances scolaires de Pâques.





Bulletin N° 95 - Novembre 2010

40 ans de Jumelage

Les 3 et 4 juillet nous avons fêté avec nos amis italiens de Castelnuovo Belbo le 40^{ème} anniversaire de notre jumelage.

Outre l'accueil chaleureux fait dans les familles à nos hôtes italiens, trois évènements officiels ont permis de retracer l'histoire du rapprochement de nos deux communes et de consolider les liens qui désormais unissent nos populations.

Le premier s'est déroulé dans la salle Gabriel Rey où 400 personnes environ se sont retrouvées pour fêter dans la bonne humeur cet anniversaire autour d'un repas dansant. Quelle ambiance chaleureuse ! Chants, danses, rires, farandoles se sont enchaînés tard dans la nuit et ont montré l'amitié grandissante qui fait que ces retrouvailles sont à chaque fois maintenant de plus en plus intenses. Un moment inoubliable, en toute simplicité, mais combien touchant. Dommage que les caprices de la météo n'aient pas permis à tout le monde de profiter du feu d'artifice.

Le lendemain, nous nous sommes retrouvés au cimetière pour un moment de grande émotion où Francesco Garino, maire de Castelnuovo Belbo et Christian Rey, maire de Diémoz, se sont recueillis sur les tombes des fondateurs diémois de ce jumelage, Rémy Touchant et Gabriel Rey, maire et conseiller municipal de Diémoz à l'époque du rapprochement de nos deux communes. L'instant était d'autant plus émouvant que Carlo Formica, le maire italien de cette époque était présent entouré de Madame Yvonne Rey, de ses enfants et de la famille de M. Touchant.

Puis la cérémonie officielle du 40^{ième} anniversaire se déroula à la salle Gabriel Rey. En présence de Monsieur Betto, maire-adjoint de Grenoble, chargé des affaires européennes, de Monsieur Remillier, député maire de Vienne, de Monsieur Saugey, sénateur et conseiller général, les discours de Francesco Garino, de Christian Rey, de Aldo Allineri et de Yvan Sayer, les deux présidents des comités de jumelage, de Carlo Formica et de Bernard Saugey se sont succédés et ont souligné chacun à leur façon le sens donné à ce jumelage en laissant transparaître un esprit de fraternité et de rapprochement des peuples.

Nous retiendrons de ces discours que Diémoz a été une des premières communes à être précurseur d'échanges à l'échelle européenne et être adhérente de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

Christian Rey rappelait : «un anniversaire de jumelage est une fête mais aussi un temps de mémoire et d'avenir. C'est d'abord la transmission d'un héritage. Même si l'amitié entre nos deux communes est ancienne, elle a, j'en suis convaincu, de l'avenir».

Nous finirons cet article par une citation de Goethe qui introduisait le discours de notre maire : «Ce que tu as reçu de tes ancêtres, acquiers le pour le posséder».

Un week-end bien vite passé où les appareils photos ont fonctionné sous haut débit et où l'émotion a été très vive au moment où la porte du car italien s'est refermée pour reprendre la 518 en direction de l'autoroute.





NUMÉRO

BIBLIOGRAPHIE

- E. de Bernouis : Histoire d'un village du Nord Isère, Diémoz,
- Archives municipales de Diémoz,
- Bulletins municipaux de Diémoz : des années 1983 à 2013,
- Articles du quotidien «Le Dauphiné» pages 6, 49 et 90,
- Les affiches de Grenoble et du Dauphiné (décembre 2010),
- E. Sermet : Histoire de Diémoz pendant la guerre 1939-1945,
- Sites internet :
généalogie.orange.fr/ : carte de Cassini de Diémoz (1750),
www.cartesfrance.fr/
[www.larousse.fr/encyclopédie/histoire des communes/186099](http://www.larousse.fr/encyclopédie/histoire_des_communes/186099)
fr.wikipedia.org

SOMMAIRE

- Mot du Maire page 3,
- Mot de la commission information page 4,
- Première partie :
Diémoz à travers son histoire pages 5 à 24,
- Deuxième partie :
Diémoz à travers l'histoire des communes
et de ses maires pages 25 à 36,
- Troisième partie :
Diémoz à travers son bulletin municipal pages 37 à 97,
- Bibliographie page 98,
- Sommaire page 98,
- 4^{ème} de couverture page 100.



DIÉMOZ. — Place du Village



122. DIÉMOZ, — Route d'Heyrieux.





Mairie - Place Henri Bousson - 38790 DIÉMOZ
Tél. **04 78 96 20 08** - Fax : 04 78 96 28 84
mairie-diemoz@wanadoo.fr

Lundi-Mardi-Vendredi : 8 h - 12 h / 14 h - 18 h - Jeudi : 8 h - 12 h - Samedi : 9 h - 12 h
Fermée le mercredi